

Couillard tente de réduire la fracture entre le CHUM et l'UdeM

Page A 3



Le juge Gomery dira ce matin s'il compte rester en poste

Page A 3

www.ledavoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCVI N° 20

LE LUNDI 1^{ER} FÉVRIER 2005

87c + TAXES = 1\$

Congés parentaux: c'est l'impasse

■ Québec rompt les négociations avec Ottawa ■ Fossé de 275 millions

TOMMY CHOUINARD

Québec — Les négociations entre Ottawa et Québec sur les congés parentaux ont été rompues hier, à vingt-quatre heures de l'échéance fixée pour conclure une entente finale. Québec s'est retiré de la table des négociations, jugeant l'offre fédérale insuffisante. Un fossé

de 275 millions de dollars sépare les deux parties.

«Les négociations avec le gouvernement fédéral se retrouvent dans une certaine impasse», a lancé le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchar, en conférence de presse, hier. Et si cette impasse perdure, le régime québécois d'assurance parentale ne pourra voir le jour le 1^{er} janvier 2006

comme le gouvernement Charest le prévoyait.

Le différend concerne la première année de la mise en œuvre du régime québécois. Si Ottawa est prêt à accorder 750 millions de dollars pour les années subséquentes, il n'offre que 475 millions pour la première année, c'est-à-dire 275 millions de moins. Ottawa plaide que, au cours de cette année de transi-

tion, il devra continuer à verser des prestations aux parents québécois qui auront pris leur congé sous le régime fédéral, donc avant le 1^{er} janvier 2006. Toute cette opération coûtera au bas mot 375 millions de dollars, selon le gouvernement fédéral.

VOIR PAGE A 8: CONGÉS



Les Palestiniens d'Hébron, en Cisjordanie, se sont rués sur les journaux au lendemain des élections législatives de dimanche en Irak.

NAYEF HASHLAMOUN REUTERS

Un réel apaisement du terrorisme?

CLAUDE LÉVESQUE

À première vue, le déroulement des élections législatives de dimanche en Irak tend à montrer que les insurgés ont fait plus de bruit que de mal. Le problème c'est qu'ils font énormément de bruit.

Le taux de participation a, de toute évidence, été important, bien que le flou n'ait pas encore été dissipé à ce sujet.

Le premier ministre intérimaire Iyad Allaoui a sa-

lué «une victoire sur le terrorisme», tandis que le président américain George W. Bush a parlé de «succès retentissant».

Les groupes fondamentalistes qui avaient promis de transformer les élections en bain de sang n'ont à l'évidence pas tenu parole, bien qu'ils semblent avoir réussi à frapper quelques bureaux de scrutin.

On aura une meilleure idée de l'ampleur du «succès» lorsque des chiffres plus détaillés seront connus, ce qui devrait prendre plusieurs jours. Déjà, il faut noter que la commission électorale irakienne

a revu à la baisse hier le chiffre de 72 % de participation annoncé avant la fermeture des bureaux dimanche, et qui avait été repris dans de nombreux bulletins de nouvelles télévisées aux heures de grande écoute.

Il est évident que, si les Irakiens ont voté en grand nombre dans les régions à majorité chiite et kurde, le taux de participation s'avèrera faible dans le centre du pays à majorité arabo-chiite.

VOIR PAGE A 8: TERRORISME

VOIR PAGE A 8: CASSE-TÊTE

Le casse-tête sunnite se pose aux Irakiens

La communauté internationale lance un appel à l'unité du pays

Bagdad — Vingt-quatre heures après la tenue réussie en Irak d'élections que tous prévoyaient sanglantes, sinon carrément impossibles à tenir, la communauté internationale a pressé hier les autorités de Bagdad à travailler à l'unité du pays pour faire en sorte que la minorité sunnite trouve sa place dans le processus politique en cours.

C'est notamment ce message que le président américain George Bush a lancé hier au gouvernement provisoire irakien. Les Européens ont également demandé aux autorités d'inclure toutes les composantes du pays dans la préparation de la Constitution.

Au lendemain du vote historique de dimanche, M. Bush a multiplié les coups de fil. Il s'est entretenu avec son principal allié sur le dossier irakien, le premier ministre britannique Tony Blair, ainsi qu'avec deux des plus farouches détracteurs de l'intervention américano-britannique en Irak, le président français Jacques Chirac et le chancelier allemand Gerhard Schröder.

Le président américain verra ces trois dirigeants lors du voyage en Europe qu'il doit effectuer dans trois semaines, et il recherche leur soutien au processus démocratique en gestation en Irak. Selon la Maison-Blanche, tous ces interlocuteurs sont d'accord avec Bush sur le fait que «l'élection constitue une victoire pour le peuple irakien, et que la démocratie, dans la région, a fait un grand pas en avant».

Bush a également appelé le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, lui aussi critique à l'endroit de la politique américaine en Irak. Annan a assuré à Bush que les Nations unies aideraient les Irakiens à rédiger leur nouvelle Constitution.

OTTAWA

Ralph Goodale au cœur d'une rentrée délicate

MANON CORNELLIER

Ottawa — Le dossier des mariages gays alimente les passions à Ottawa, mais c'est la préparation du prochain budget fédéral qui, en fait, tient le gouvernement minoritaire de Paul Martin sur la sellette. Comme sa survie en dépend, le ministre des Finances, Ralph Goodale, est forcé de se livrer à un exercice d'équilibriste.



Ralph Goodale

La reprise hier des travaux parlementaires et la présence dans la capitale fédérale des ministres provinciaux des Finances ont mis en évidence la tâche délicate qui attend le ministre Goodale. Il doit trouver le moyen de répondre aux doléances des partis d'opposition et aux attentes des provinces sans renier les promesses électorales de son propre parti. Tout un défi, étant donné l'absence de consensus et le risque de voir la résolution d'un problème en alimenter un autre.

Les ministres provinciaux des Finances en ont offert un bon exemple hier avant leur rencontre avec M. Goodale, dont le budget est attendu le 22 février ou le 8 mars prochain. Ils prônent tous des mesures

VOIR PAGE A 8: GOODALE



BRENDAN M'DERMID REUTERS

Michael Jackson était notamment escorté de son avocat, Thomas Mesereau (à droite), hier, lors de son arrivée au palais de justice de Santa Maria, en Californie. La sélection du jury a commencé au procès du chanteur accusé de pédophilie.

Que le spectacle commence

«Tout ceci est irrationnel», lance un caméraman de France 2 venu couvrir le premier jour du procès de Michael Jackson

ANTOINE CHAR

Santa Maria — Il est venu, il a vu et a bel et bien vaincu les 900 journalistes se bousculant pour une question, une image, un son quelconque. Michael Jackson a répondu par des signes de victoire, a lancé de pâles sourires à ses admirateurs avant de repartir en fin de journée vers Neverland, son ranch bien aimé.

Ce n'était pas César qui s'est présenté hier matin au palais de justice de Santa Maria, petite ville californienne ceinturée de vertes montagnes, c'était Dieu. Du moins si l'on croit les fidèles de la popstar, convaincus que «Jacko» est tout sauf un pédophile. Le chanteur de *Thriller*, l'album le plus vendu de l'histoire de la musique, est sous le coup de dix chefs d'accusation pour agression sexuelle à l'encontre d'un mineur âgé de 12 ans à l'époque des faits. Agé aujourd'hui de 15 ans, il viendra témoigner avec son frère avant la fin du procès qui devrait durer six bons mois.

Michael Jackson, qui a encore clamé son innocence sur son site Internet dimanche, est en liberté après avoir versé une caution de trois millions. Il fera tous les jours la navette entre Neverland, nommé ainsi en hommage à son idole Peter Pan, et Santa Maria, ville de 85 000 habitants à 60 % latino et socialement conservatrice. Une trentaine de kilomètres séparent son ranch à Los Olivos, hameau de 1000 âmes, et Santa Maria dont les habitants gagnent en moyenne 18 000 dollars annuellement, grâce surtout aux nombreuses vignes, aux fraises et aux produits maraichers.

Tout de blanc vêtue, la vedette est arrivée à 9h2 (avec une demi-heure de retard) dans un véhicule utilitaire GMC noir aux vitres opaques. Un hélicoptère de la police bourdonnait à quelques centaines de mètres au-dessus de son parapluie noir. Un millier de fans absolus étaient présents.

VOIR PAGE A 8: JACKSON

PROCHE-ORIENT

Une bavure israélienne met la trêve à l'épreuve

■ À lire en page B 5

enfin!

couleur
JAZZ
91,9

Radio Nord Communications
en partenariat avec L'Équipe Spectra

INDEX

Annonces.....	B 6	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 4	Météo.....	B 4
Bourse.....	B 2	Monde.....	B 5
Culture.....	B 5	Mots croisés..	B 4
Décès.....	B 5	Politique.....	A 3
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7



7 7813 00064

CHUM: le site Outremont est celui qui nous permettra d'offrir les meilleurs soins aux 500 000 patients que nous recevons chaque année.

Nous, 439 médecins et chercheurs travaillant actuellement au CHUM,

Évangéline Lila Amirali, Robert Amyot, Nahla Monique Aris-Jilwan, Philippe Arjane, Pascale Audet, Barbara Azemi, Denis Babin, Jacques Baillargeon, Danuta Balicki, Azemi Barama, Céline Bard, Paul Bayardelle, Nathalie Beaudoin, Marie-Dominique Beaulieu, Pierre Beaulieu, Raymond Beaulieu, Sylvain Beaulieu, Catherine Beauregard, Hugues Beauregard, Raphael Bélanger, Luc Belleau, Abdellah Belmaaza, François Bénard, Antranik Benohanian, Nicolas Bergeron, Yves Bergeron, Michel Berjat, Edmond-Jean Bernard, Jeannine Bernier-Buzzanga, Steven Bernstein, Yves Berthiaume, Michel Bertrand, Richard Bertrand, Pangala V Bhat, Jean-Sébastien Billiard, Guy Biron, Jean-François Blair, Louis Blair, Gilbert A. Blaise, Pierre J. Blanchet, Raymond Blanchet, Martin Blaquièrre, Dan Boghen, Yvan Boivin, Michel Bojanowski, Philippe Bolduc, Thérèse Botez-Marquard, Redouane Bouali, Marc Bouchard, Andrée Boucher, Luc Boucher, Pierre R. Boucher, Daniel Boudreault, Aline Boulanger, Yvan Boulanger, Marc Boulet, Isabelle Bourdeau, Alain Bouthillier, Claude Bouthillier, Jean-Marie Boutin, Guy Bouvier, David Bracco, Edward Bradley, Joseph Braidy, Bernard Brais, Pierre Brais, Guy Breton, Emmanuelle Brochiero, André Brosseau, Luc Bruneau, Marie-Andrée Bruneau, Jean-François Cailhier, Héroïse Cardinal, Lionel Carmant, André Caron, Georges-Etienne Cartier, John S.D. Chan, Ali Charghi, Bernard Charlin, Suzanne Chartier, Pierre Chartrand, Hui Fang Chen, Véronique Chénier, Jean Louis Chiasson, Jean Luc Choinière, Sylvain Chouinard, Hugo Ciaburro, Richard Clermont, Guy Cloutier, Francine Cloutier-Marchand, Lise Coderre, Christian Cohade, Luchino Cohen, Marie-Pierre Cordeau, Carlos Cordoba, Christine Corriveau, Louis A. Corriveau, Patrick Cossette, Tudor Costachescu, Paolo Costi, Brigitte Côté, Marie-Eve Cotton, Maryse Courteau, François Coutlée, Pierre Coutu, Benoit Coutu, Jacques Couture, Jean Charles Crombez, Alina Czarlinska, André Dagenais, Michelle Dallaire, Pierre Dalozé, Patrick D'Amico, Nicole Daneault, Michèle De Guise, Anne De Médicis, Jan De Smet, Denis DeBlois, Jacques Deguise, Faramarze Dehnade, Pierre Del Vecchio, Guy J.T. Delespesse, Benoît Deligne, Daniel Demers, André Denault, Pierre Desaulniers, Valérie Desjardins, Eric Deslandres, Martin Desrosiers, Jean-Claude Dessau, Louis Deumié, Martin Dickner, Manuel Dominguez, Judy Dorais, Guy Drouin, Pierre Drouin, Patrick Du Souich, Normand Dubé, Marc-Jacques Dubois, Benoit Dubuc, Richard Dubuc, Jean Jacques Dufour, Natasha Dufour, Dinh Huy Duong, Annick Dupras, Pierre Duquette, André Duranceau, André Durocher, Jean-Marie Ekoé, Elias El Haddad, Stéphane Elkouri, Jean-Pierre Emond, Jean Étlier, Anna Fabrizi, Hassan Fahmi, Pierre Falardeau, Olivier Farmer, Marc Favreau, Pasquale Ferraro, Marc Filiatrault, Josée Filion, Jean-Guy Fontaine, Joanne Fortier, Geneviève Fortier-Riberdy, Luc Fortin, Marie-Chantal Fortin, Marquis Fortin, Hélène Fournier, Marie-Aline Francoeur, Gilles Frenette, Daniel Froment, François Fugère, Deana Funaro, Louis A. Gaboury, Michel Gagnon, Michel A. Gagnon, Roger Marie Gagnon, Stéphane Gagnon, Dominique Garrel, Michel Gascon, Pierrette Gaudreau, Philippe Gauthier, Richard Gauthier, Parviz Ghadirian, Georges Ghattas, Normand Giard, J. Marc Girard, Catherine Girardin, Marie-France Giroux, François Gobeil, Claude Godin, Isabelle Gorska-Flipot, Francis Gossard, André Gougoux, Nathalie Grandvaux, Jacques Gratton, Ryszard Grygorczyk, Jean Pierre Guay, Jean Gilles Guimond, Deng-Fu Guo, Jolanta Gutkowska, Pavel Hamet, Boulos Haraoui, Jean-François Hardy, Patrick Harris, Ezat Hashim, Jana Havrankova, Marie-Josée Hébert, Joe Helou, Thomas Hemmerling, Yannick Hervieux, Marek Jankowski, François Jasmin, Suzanne Jean, Rita Jean-François, Alphonse Jeanneret-Grosjean, Vincent Jobin, Lyne Jodoin, Marcel Jodoin, France Joyal, Pierre I. Karakiewick, Catherine Kissel, Nadim Korban, Louise Labrecque, Raymonde Labrecque, Malgorzata Labuda, Raymond Lachance, Pierre Lacombe, André Lacroix, Louis Laflamme, Martine Lafleur, Edwin Lafontaine, Salim Lahoud, Daniel Lajeunesse, Michel Lallier, Daniel Lamarre, Maxime Lamarre-Cliche, Raymond Lambert, Richard Lambert, Laurent Lamer, Martin Lamontagne, François Lamoureux, Yves Langelier, Sylvain Lanthier, Jean Laperrière, Lucie Laplante, Réjean Lapointe, Steven Lapointe, Pierre Laramée, François Larivière, Pierre Larochelle, Judith Latour, Yves Latour, Robert Lattik, Annick Lavoie, Louise-Hélène Lebrun, Richard Leclair, Guy Leclerc, Pierre Leclerc, Bernard E. Leduc, Gabriel-Charles Léger, Jacques LeLorier, Robert Lemay, Bernard Lemieux, Claude Lemieux, François Lemire, Marie-Aline Lepage, Sophie Lerouge, François Lespérance, Paul Lespérance, Jean-François Letendre, Jean Léveillé, Michel Léveillé, Renée Lévesque, Julien Lord, Catherine Maari, Pierre Mainville, Samer Mansour, Javad Maomai, Luc Marchand, Gilles Marcil, Isabelle Marcil, Jean-Jacques Marier, Chantal Marion, Johanne Martel-Pelletier, Elise Martin, Jocelyne Martin, Hélène Masson, Fadi Massoud, Christine Maugard, Pierre Mayer, Marie-Hélène Mayrand, Michael McCormack, Sylvie McKenty, Jeannine Méchal-Chokron, Anne-Marie Mes-Masson, Hortensia Mircescu, Marie-Josée Miron, Gérard Montagne, Jane Aimée Montgomery, Francine Morin, Richard Morisset, Martin Morissette, Robert A. Moumdjian, Walid Mourad, Nicholas M. Newman, Dang Khoa Nguyen, Tuong-Phong Nguyen, Viet H. Nguyen, Phuc Félix Nguyen-Tan, Stephen Nicolaidis, Toré André Nielsen, Andreas Nikolis, Grégoire Noël, Nicolas Noiseux, Lysanne Normandeau, Louis Normandin, Vincent Oliva, Serguei Orlov, Michel Panisset, Benoit Panzini, Michel R. Pâquet, Louis Paradis, Michel Paradis, Louise Passerini, Jean-Pierre Pelletier, Michel Pelletier, Micheline Pelletier, Danielle Pelletier-Léveillé, Adolfo Pérez-de-Léon, Jean L. Perrault, Manuel Perrier, Paul Perrotte, Denis Phaneuf, Denis-Carl Phaneuf, Daniel Pharand, Claude Pilon, Gilles C Plante, Charles D. Poirier, Claude Poirier, Michel Poisson, Claude Potvin, Alexandre Prat, Marc Prentki, Ignacio Prieto, Odile Prosmann, Diane Michèle Provencher, Nathalie Provost, Michel Prud'Homme, Yves Quenneville, Rémi Rabasa-Lhoret, Farouk Radwan, Eugenio Rasio, Yves Raymond, Jean-Pierre Raynaud, Pascal Reboul, François Reeves, Sammy-Anthony Renda, Geneviève Renier, Éric Rich, Guy Riendeau, Stéphane Rinfret, Alain Rivard, André Robidoux, Pierre Robillard, Pierre Rochette, Michel Roger, Andrée Ross-Chouinard, Danielle Rouleau, Guy A. Rouleau, André Roussin, Nicole Rouvinez-Bouali, Daniel Roy, Isabelle Royal, Fred Saad, Anand Sahai, Pierre Saint-Antoine, Pierre Saint-Denis, Jean Marc Saint-Hilaire, Gilles Saint-Louis, Monique Saint-Martin, Louise Samson, Patricia Santagata, Marie Sarfati, Diane Sauriol, Daniel Savard, Ernesto Luis Schiffrin, Walter Schurch, Mikael Sebag, Rafick-Pierre Sékaly, Jean-Luc Sénécal, Omar Serri, François Sestier, Naglaa Shoukry, Christian Smeesters, Maurice Somma, Jean-Paul Soucy, Gilles Soulez, Elena Spacek, Ashok Srivastava, Edith St-Jean, Irène Stychar, Jean-Claude Tabet, Raymond Taillefer, Ginette Tardif, Daniel Terrault, Patrice Tétrault, Eric Thérasse, Emil Toma, Jacqueline Tousignant, Cécile Tremblay, Chantale Tremblay, Jean-François Tremblay, Johanne Tremblay, Martin Tremblay, Raymond Tremblay, Isabelle Trop, Sophie Turpin, Luc Valiquette, Sophie Vallette-Kasic, Christiane Van Dyke, Paul Van Nguyen, Carlos Vega-Jacome, Bertrand Veilleux, Suzanne Venne, Maurice Verdy, Christelle Veyrat-Durebex, Jean-Pierre Villeneuve, Patrick Vinay, Ramsès Wassef, Florence Weber, Alain Weill, Ewa Barbara Wesolowska, Hugues Widmer, Robert Wistaff, Jianping Wu, Anna Yannopoulos, Muhammad Zafarullah, Shaoling Zang,

croyons que ce site est le seul qui puisse offrir aux patients un centre de soins, de formation et de recherche de calibre international, sécuritaire et accessible à tous.

POLITIQUE



Michel David

SOS à Dracula

François Legault trépignait d'impatience en regardant sa grande rivale, Pauline Marois, pourfendre le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, pour avoir accepté de subventionner à 100 % les écoles privées juives.

La chose que recherche par-dessus tout un aspirant à la direction d'un parti politique est la visibilité. C'est d'autant plus vrai s'il a du rattrapage à faire, comme c'est le cas de M. Legault, à en croire le sondage Léger Marketing-*Le Devoir* de décembre dernier.

Heureusement pour lui, la saison des vaches grasses approche à grands pas. À deux mois de la présentation du budget, rien n'est plus agréable pour un porte-parole de l'opposition en matière de finances qu'une manchette annonçant que le gouvernement se retrouve dans une impasse financière qui l'empêchera de tenir ses engagements. Que de chemises déchirées en perspective pour M. Legault!

Inversement, quel casse-tête pour ce pauvre Yves Séguin, qui devra trouver une fois de plus le moyen de justifier un gâchis qu'il avait lui-même jugé inévitable, à l'automne 2002, quand il avait examiné le cadre financier dans lequel Jean Charest entendait inscrire l'action de son gouvernement.

L'an dernier, M. Séguin a réussi tant bien que mal à maquiller en aide à la famille le bris de la promesse libérale de réduire l'impôt de tous les contribuables d'un milliard, mais la situation budgétaire est à ce point difficile qu'il ne pourra pas refaire le coup, selon les informations recueillies par mon collègue Robert Dutrisac.

À moins que le gouvernement n'envisage un gel des salaires des employés de l'État, l'obligation de renouveler les conventions collectives, conjuguée avec le ralentissement prévu de la croissance économique, lui enlève pratiquement toute marge de manœuvre.

Bien entendu, le discours sur le budget 2005-2006 contiendra les paragraphes habituels sur le déséquilibre fiscal et l'insensibilité du gouvernement fédéral aux besoins des provinces. Se défouler sur Ottawa fait peut-être du bien, mais ne règle pas le problème.

Au reste, M. Séguin a déjà haussé singulièrement la barre de l'indignation l'automne dernier, quand il a accusé le Dracula fédéral de profiter du sentiment anti-Québec dans le reste du pays pour mieux le saigner. On voit mal comment il pourrait être plus virulent dans le budget.

Hier après-midi, à l'issue de la réunion des ministres des Finances des provinces, le ton de M. Séguin était remarquablement modéré, pour ne pas dire résigné, quand il s'est adressé à la presse. En soirée, leur homologue fédéral, Ralph Goodale, devait se joindre à eux pour écouter leurs doléances à trois semaines de son propre budget, mais on semblait bien loin d'un nouveau front commun.

L'entente intervenue avec Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse concernant le partage des revenus provenant de l'exploitation du pétrole offshore laisse le Québec pratiquement seul à ruminer ses récriminations au sujet de la nouvelle formule de répartition.

La signature d'une entente Ottawa-Québec sur les congés parentaux, qui semblait encore une fois compromise hier, serait certainement une bonne nouvelle pour les parents, mais elle ne serait d'aucun secours pour M. Séguin, qui devrait même trouver 250 millions supplémentaires pour compléter le financement du nouveau programme.

Qui plus est, même si l'argent transféré par Ottawa provenait exclusivement des cotisations à l'assurance-emploi, cette entente serait interprétée dans les autres provinces comme une nouvelle fleur faite au Québec, ce qui rendrait M. Goodale encore moins sensible à ses lamentations.

De toute manière, le gouvernement Martin ne pourrait pas espérer grand-chose de ses largesses envers le Québec. Au contraire, le Bloc québécois les présentera comme autant d'avantages qu'il est possible de tirer d'un gouvernement minoritaire et de la présence d'un fort contingent souverainiste à la Chambre des communes.

Même à l'extérieur du Québec, le gouvernement fédéral ne peut retirer aucun dividende électoral de transferts aux provinces, que ce soit sous forme de chèque ou de points d'impôt. Il a plutôt intérêt à traiter avec les contribuables sans l'intermédiaire des provinces ou à abaisser ses propres impôts, comme M. Goodale en a déjà laissé entrevoir la possibilité. À plus forte raison si des élections générales lui permettent au bout du nez.

Même parmi ses collègues du caucus libéral, certains commencent à se demander combien de temps M. Séguin pourra continuer à vivre en contradiction avec lui-même, c'est-à-dire en contradiction avec le rapport qu'il a signé en février 2002, ce qui revient au même.

Au PQ aussi, on observe avec un très grand intérêt le cheminement du ministre des Finances. Au tout dernier jour de la session parlementaire, François Legault lui avait carrément demandé si, au bout du compte, il ne croyait pas que la souveraineté était la meilleure solution pour le Québec. La subtilité n'est peut-être pas la qualité première de M. Legault, mais M. Séguin devra bien se poser la question un jour ou l'autre.

Sa grande popularité semble le mettre à l'abri d'un éventuel remaniement ministériel. Dans le contexte actuel, le premier ministre serait bien mal avisé de le jeter dans les bras du PQ, mais M. Jean Charest prend tellement de décisions qui paraissent étranges.

De son côté, même s'il est déjà convaincu en son for intérieur que le fédéralisme n'est pas réformable, M. Séguin n'a pas intérêt à claquer la porte. Du moins, pas tout de suite. Sa valeur ira en augmentant à l'approche des élections. Aussi bien faire monter les enchères.

mdavid@ledevoir.com

Couillard tente de réduire la fracture entre le CHUM et l'UdeM

Le dernier rapport d'experts sera déposé demain et une décision devrait être annoncée avant la fin de la semaine

Le rapport des deux experts mandatés afin d'évaluer les projets du CHUM sera transmis au gouvernement demain. Selon les informations recueillies par *Le Devoir*, Québec pourrait annoncer le choix de l'emplacement du centre hospitalier universitaire à la fin de la semaine. Entre-temps, le ministre de la Santé, Philippe Couillard, prépare le terrain.

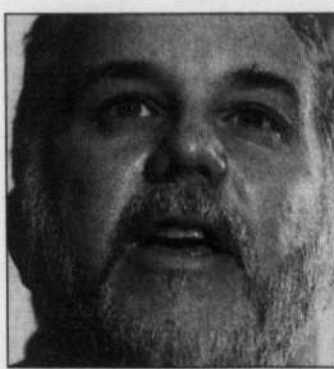
KATHLEEN LÉVESQUE

Devant l'impossibilité d'un consensus, le ministre de la Santé, Philippe Couillard, prévient qu'une des deux parties sera ébranlée, mais qu'elle devra se ressaisir rapidement pour assurer une véritable mobilisation autour du futur CHUM.

«C'est certain qu'après l'annonce de la décision, on va entrer dans une phase de guérison où les gens auront à faire la paix autour d'un projet commun. Mais, rapidement, je souhaite que tout le monde s'engage dedans. [...] Je pense que c'est le temps que ça arrive. Et la façon de le faire, compte tenu du degré conflictuel de cette communauté, c'est que le gouvernement tranche, annonce une décision et que les personnes se rallient par la suite», a affirmé hier M. Couillard lors d'un entretien téléphonique avec *Le Devoir*.

Ce dernier constate une polarisation malsaine du débat, alors que la communauté anglophone fait montre de plus de cohésion pour le projet du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) qui «progresses normalement». Mais la situation n'est pas nouvelle, ce qui accentue la nécessité de créer un véritable sentiment d'appartenance pour le futur CHUM, croit Philippe Couillard. «Lorsque le CHUM a été constitué [en 1995], il n'y a jamais vraiment eu d'intégration de philosophie ou de culture au nouvel hôpital. On voit encore malheureusement une opposition entre l'université et l'hôpital ainsi qu'entre les différents pavillons», a expliqué M. Couillard.

Et à ceux qui rappellent qu'un consensus a existé alors que le précédent gouvernement avait fait le choix du 6000 Saint-Denis, le ministre réplique que tout cela n'était qu'«apparence». «Souvenons-nous qu'il n'y avait eu à l'époque aucune étude sur la desserte des soins. Il n'y avait pas eu d'évaluation des budgets de fonctionnement. Les budgets de construction étaient très incertains. La question de la voie ferrée avait



Philippe Couillard

tout simplement été occultée. C'était un consensus fragile qui reposait sur une base extrêmement instable», a précisé le ministre.

La ronde des analyses devrait prendre fin demain alors que les experts Armand Couture et Guy Saint-Pierre doivent remettre leur rapport. Qu'apporteront-ils de plus que ce qui a déjà été fait? La réponse du ministre a été quelque peu évasive. «On a fait beaucoup le tour de la question avec les études précédentes. Donc, il y a d'une part chez eux, je suppose, un travail de synthèse et d'analyse des différentes opinions. Mais j'espère également qu'il y a une valeur ajoutée, notamment des suggestions quant à la façon de gérer la réalisation de ce dossier-là ou des suggestions sur la bonification d'un projet ou de l'autre», s'est borné à dire le ministre.

Malgré tous les lobbys qui se sont activés sur la place publique, mais surtout derrière des portes closes, dont celui de la famille Desmarais de Power Corporation, Philippe Couillard dit n'avoir aucune difficulté à établir «une frontière intellectuelle» entre ses contacts sociaux et ses responsabilités ministérielles. «C'est un dossier qui doit être traité avec rigueur et méthode. [...] Il est certain qu'on ne veut pas que, pour la population, il y ait une perception que ce sont ces facteurs de pression externe qui ont un rôle prédominant dans la prise de décision. En ce qui me

concerne, l'analyse se fait selon une grille d'analyse assez bien définie dans laquelle n'entre pas cette considération-là», a-t-il assuré.

Aujourd'hui, le recteur de l'Université de Montréal, Robert Lacroix, tiendra une conférence de presse pour répliquer à ses détracteurs sur la question de la sécurité du terrain d'Outremont. Hier, le Dr André Lacroix, qui fait aussi la promotion d'Outremont, a soutenu que l'option du centre-ville pourrait entraîner un exode des médecins.

«Je prends ça avec un grain de sel. Ce genre de commentaire n'aide pas au débat», a d'abord fait valoir le ministre Couillard. Puis, il a ajouté: «Ce n'est pas un style de promotion d'un projet qui est constructif. Mais ça ne nuit pas non plus à l'analyse du projet Outremont.»

La déclaration du Dr Lacroix a été qualifiée d'«inacceptable» par le président du Comité des usagers du CHUM, Jean-Marie Dumesnil. «C'est un argument qui est plus une forme de chantage pour que le gouvernement considère le projet d'Outremont. C'est comme si on disait que les patients vont désertier le CHUM s'il est construit à Outremont», a commenté M. Dumesnil.

Le Dr Serge Bélisle, porte-parole de la Table des chefs de département du CHUM, a affirmé que son collègue Lacroix «n'a pas la légitimité de se prononcer, sinon en son nom personnel». «C'est une sortie imprudente qui ne fait qu'entretenir les divisions», a ajouté le Dr Bélisle.

Même son de cloche du coordonnateur de l'urgence à Saint-Luc, le Dr Alain Brissette. «Je me dissocie des propos d'André Lacroix. Je ne pense pas qu'aucun médecin de qualité et dévoué va quitter le CHUM parce qu'il serait situé à Saint-Luc. La communauté médicale a assez de maturité pour aller là où le CHUM sera», a-t-il dit.

L'éthicien Yves Boisvert, professeur à l'École nationale d'administration publique croit que le processus démocratique est un peu ébranlé par de telles déclarations. «Il n'est pas légitime pour une des parties d'entrer dans une logique de chantage. Quand on pose un ultimatum, on n'est plus dans un débat sur l'intérêt public, chacun fait avancer ses intérêts particuliers de groupe», a souligné M. Boisvert.

Le Devoir

Le juge Gomery dira ce matin s'il reste en poste

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — La nuit porte conseil, dit le proverbe, et c'est certainement ce que souhaite le juge John Gomery, qui a décidé hier de reporter à ce matin sa décision en ce qui concerne la demande de récusation de Jean Chrétien. La nuit ne devrait toutefois servir qu'à étoffer ses arguments en faveur de son maintien à la tête de la commission, puisque la jurisprudence semble être à l'avantage du juge.

«Je vais réfléchir à la question ce soir pour ne pas prendre de décision précipitée. Vous aurez ma réponse demain [ce matin]», a laissé tomber John Gomery au terme d'une journée presque entièrement consacrée à la demande de récusation de l'ancien premier ministre.

Le magistrat a entendu hier les arguments de Jean Chrétien, qui veut le voir quitter son poste, mais aussi ceux de ses nouveaux supporters, qui se sont jetés dans la mêlée pour le défendre. La vérificatrice générale, le gouvernement Martin, le Parti conservateur et le Bloc québécois ont en effet tous plaidé en faveur du juge Gomery. De l'autre côté de la clôture, Jean Chrétien a pu compter uniquement sur son ex-ministre Alfonso Gagliano, qui a lui aussi demandé au magistrat de se désister.

Une bataille rangée dans laquelle les deux camps se sont affrontés avec des armes identiques: la jurisprudence canadienne en matière de commission publique d'enquête et le rôle des juges dans un tel processus juridique.

David Scott et Peter Doody, les avocats de Jean Chrétien, sont montés les premiers au front. Ils ont étalé leurs doléances et leurs arguments selon lesquels le juge doit céder sa place. Ses commentaires aux médias avant Noël, ses conseils à certains témoins pendant les audiences et la présence du procureur en chef, Bernard Roy, un ancien secrétaire de cabinet de Brian Mulroney, sont autant de bonnes raisons pour le voir quitter la commission.

À propos de l'implication de M. Roy, qui doit interroger Jean Chrétien lors de son passage devant la commission, David Scott s'est dit «surpris et troublé» par ce choix du juge, soulignant à gros traits que «M. Roy était et demeure un adversaire politique de mon client». M. Scott n'a toutefois pas expliqué pourquoi M. Roy devait soudainement en jouer d'impartialité, alors qu'il a été nommé il y a près d'un an, sans susciter de plaintes des avocats. L'avocat de Jean Chrétien a réitéré la position de l'ancien premier ministre selon laquelle «il y a un doute raisonnable de partialité».

Mais l'avocat de la vérificatrice générale n'a pas pris de temps à contredire les prétentions de Jean Chrétien. «Nous ne pensons pas qu'il existe une crainte raisonnable de partialité, a dit Richard Dearden. M. Chrétien peut soulever des allégations de parti pris, mais il ne suffit pas de faire des allégations, il faut pouvoir le prouver. Et ce n'est pas le cas actuellement.»

«D'un point de vue pratique, si vous vous récusiez, il faut tout reprendre du début, ce qui retarderait énormément le dépôt du rapport et entraînerait un gaspillage colossal de l'argent des contribuables», a continué Richard Dearden.

Pour le gouvernement Martin, qui a pris position en faveur du maintien du juge, «les assurances données le 11 janvier dernier [aux plaintes de Jean Chrétien] devraient avoir rassuré tous les partis. Le gouvernement du Canada n'a pas le sentiment que, d'aucune façon, vous vous soyez fermé l'esprit à recevoir toute preuve additionnelle», a déclaré l'avocat du gouvernement, Sylvain Lussier.

Par ailleurs, la commission et le gouvernement sont venus à une entente dans le dossier des documents du cabinet expurgés de certaines parties. Les extraits retranchés par le gouvernement ont été vérifiés hier lors d'une rencontre entre le greffier du Conseil privé et le procureur adjoint Neil Finkelstein. La commission se dit maintenant satisfaite des extraits qu'elle a obtenus, reconnaissant que les parties retranchées ne tombaient pas sous son mandat.

Le Devoir

EN BREF

Un débat sur le suicide assisté

Ottawa — Le Bloc québécois demande au ministre de la Justice, Irwin Cotler, de lancer le débat sur l'opportunité de légaliser le suicide assisté au Canada. Dans une lettre qu'il a envoyée au ministre, la semaine der-

nière, le porte-parole du parti en matière de justice, Richard Marceau, suggère à M. Cotler de produire un «document de consultation» sur la question. M. Marceau rappelle qu'un document semblable, publié en novembre 2002, par l'ex-ministre Martin Cauchon, avait permis d'amorcer le débat parlementaire sur le mariage entre conjoints de même sexe.— PC

L'Action Nationale

Numéro de janvier 2005

VIENT DE PARAÎTRE

Le Québec n'est pas sorti du bois
Robert Laplante

La dialectique d'Alain Dubuc
Pierre Vadeboncoeur

Un nouveau mode de scrutin : une réforme pour convenance partisane
Denis Monière

Un grand destin pour une petite république
Dave Anctil

Pour en finir avec les niaiseries sur la langue
Louis Cornélius

Comment la centralisation du pouvoir corrompt le développement des régions
Pierre Serré

La nation fragmentée ou La souveraineté ne serait pas une fin
Fernand Couturier

La mondialisation néolibérale à l'assaut du vivre ensemble
Nelson Tardif

De porteurs d'eau à «turbineurs» d'éoliennes
Gilles Couture

Histoire de l'Action libérale nationale
Wheeler Dupont

Pour vous procurer ce numéro

L'Action nationale
1215, rue de la Visitation, bureau 101,
Montréal (Québec) H2L 3B5
Tél. : (514) 845-8533 - Téléc. : (514) 845-8529
revue@action-nationale.qc.ca
http://www.action-nationale.qc.ca

ROLEX
Lady-Datejust
Acier et or jaune 18 carats

Bijouterie Gambard
Vente et service technique
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL
(514) 866-3876

• LES ACTUALITÉS •

Protocole de Kyoto

L'industrie du pétrole et du gaz a reçu une aide de 1,4 milliard

Le Réseau canadien de l'environnement accuse le gouvernement d'incohérence

Ottawa — Le gouvernement fédéral a accordé 1,4 milliard en crédits d'impôt et subventions à l'industrie du pétrole et du gaz naturel en 2002; pendant ce temps, Ottawa combattait le protocole de Kyoto sous prétexte qu'il coûterait trop cher, indique l'étude menée pour le compte d'un organisme pancanadien de défense de l'environnement.

Mais le ministère des Finances ainsi que l'industrie pétrolière ont répliqué que l'étude du Réseau canadien de l'environnement (RCE) est dépassée, parce que les plus importantes mesures d'allègements fiscaux qui y sont mentionnées ont depuis été abolies.

Pendant ce temps, le cabinet s'efforce de parachever un plan complet pour le respect des objectifs canadiens en vertu du protocole de Kyoto avant l'entrée en vigueur officielle du traité international, prévue le 16 février. L'objectif propre au Canada consiste en

une réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 6 % sous les niveaux de 1990. Il a jusqu'en l'an 2012 pour y arriver.

Or des informations veulent qu'Ottawa songe à diminuer considérablement les objectifs de réduction d'émissions imposés aux gros pollueurs industriels — comme les producteurs pétroliers et gaziers —, ce qui alarme les militants.

«Au moment où le ministre des Ressources naturelles propose d'alléger les objectifs de Kyoto pour l'industrie pour des motifs économiques [...] le gouvernement fédéral soutient les profits de ce secteur déjà très rentable», déplore John Bennett, directeur exécutif du réseau.

Greg Stringham, le vice-président de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, a déclaré que les allègements fiscaux mentionnés dans le rapport n'existent plus, et que les produc-

teurs pétroliers et gaziers ont un taux d'imposition supérieur au reste de l'industrie, cette année.

Le secteur a toujours accès à des réductions d'impôt au chapitre de la recherche et développement, mais toutes les industries y ont droit, a-t-il fait valoir.

On s'attend à ce que le prochain budget fédéral contienne d'importantes mesures fiscales favorisant les programmes de réduction d'émissions, comme des allègements fiscaux pour des projets de cogénération d'électricité.

Aux Communes, hier, le chef du Nouveau Parti démocratique, Jack Layton, a demandé au premier ministre Paul Martin de s'assurer que les cibles initiales soient maintenues. Sans lui répondre directement, le premier ministre a assuré que son gouvernement prend le plan de Kyoto «très au sérieux».

Presse canadienne

Peter Trent s'est affranchi de la politique

Le maire de Westmount ne sollicitera pas un nouveau mandat

ANTOINE ROBITAILLE

L'ancien maire Peter Trent ne briguera finalement pas les suffrages de la Ville de Westmount qui sera reconstituée dans un an. C'est ce qu'il a annoncé hier, à l'issue d'une période de six mois de «désintoxication de la politique», durant laquelle il n'a donné aucune interview aux médias. Lui qui avait mené, à partir de 1997, la bataille contre les «fusions forcées» du gouvernement du Parti québécois et qui, à l'élection des libéraux de Jean Charest en avril 2003, avait entrepris la campagne pour les défusions, a décidé de passer la main. Il croit avoir remporté une «importante victoire» le 20 juin dernier, et il trouve toujours les défusions justifiées, mais se sent un peu lassé d'incarner «les anglophones» et le courant défusionniste: «C'est à un autre, probablement à un ou une francophone de prendre la tête des petites villes

qui seront reconstituées.» Car Trent considère que la lutte n'est pas terminée. Selon lui, les gouvernements du Québec vont tenter de refusionner subrepticement les villes qui ont opté pour la défusion. Il parle avec dépit du «gâchis que les libéraux ont fait avec les défusions», et particulièrement du Conseil d'agglomération, qui sera, à son avis, antidémocratique. A l'avenir, espère-t-il, «le gouvernement provincial reconnaîtra le gouvernement municipal comme gouvernement légitime et il commencera à comprendre que les régions urbaines, à bien des égards, sont devenues plus importantes que les provinces ou les États».

Quant à son éventuelle nomination au Sénat canadien, évoquée dans *The Gazette* dimanche, l'ancien maire né en Angleterre s'en est gaussé hier,

niant catégoriquement avoir cette ambition. La politique fédérale ne semble guère l'intéresser non plus. Que fera-t-il? «Peut-être écrire un livre sur mes expériences», répond-il. Il évoque sans grand enthousiasme un retour au milieu des affaires dont il est issu.

Chimiste de formation, Trent a fondé dans les années 70, à 25 ans, PBI / Plastibéton inc. Il a vendu toutes ses actions en 1989. Détenteur de brevets mondiaux, il est l'inventeur d'un nouveau matériau composite utilisé notamment dans la fabrication de tuiles, de comptoirs de cuisine et

d'autoroutes. Elu pour la première fois au conseil municipal de Westmount en 1983, il en a été maire de 1991 à 2001, soit jusqu'au moment de la fusion avec Montréal.

Le Devoir



Peter Trent

Faites l'expérience de la confiance en conduisant l'un des systèmes de traction intégrale les plus perfectionnés au monde.



Les conditions routières même les plus difficiles n'intimident pas une Infiniti à traction intégrale. Reconnu comme l'un des plus intelligents au monde, notre système de traction intégrale ATTESA E-TS^{MC} reconnaît les roues qui glissent et redistribue la puissance en fonction des besoins. Ainsi, selon les conditions de la route, vous disposez de la capacité de la traction intégrale, de la performance de la propulsion et de toutes les combinaisons entre les deux. Sur tous les modèles G35x, FX35/45 à traction intégrale d'Infiniti et la M35x dont le lancement est imminent! C'est l'hiver; prenez-le de court.

Infiniti.ca



G35x & FX

Financement à la location ou à l'achat de **4,9%** pour 36 mois

QX56

Taux de financement à la location de **5,9%** pour 36 ou 48 mois

FAITES L'ESSAI DES MODÈLES DE LUXE À TRACTION INTÉGRALE DE LA FAMILLE INFINITI

Infiniti de Brossard

9005, boul. Taschereau
Brossard (Québec)
(450) 445-5799

Infiniti Laval

305, boul. Saint-Martin Est
Laval (Québec)
(514) 382-8550

Meridien Infiniti

4000, rue Jean-Talon Ouest
Montréal (Québec)
(514) 731-7977

Spinelli Infiniti

345, boul. Brunswick
Pointe-Claire (Québec)
(514) 697-5222

*OFFRE DE TAUX DE FINANCEMENT À L'ACHAT ET/OU À LA LOCATION D'UNE DURÉE LIMITÉE et uniquement auprès des Services financiers Infiniti. Exemple de location d'une G35x 2005 (6AXG75 AA00)/FX35 2005 (6S675 AA00): mensualités de 399 \$/599 \$ par mois pour une location de 36 mois à un taux de financement de 4,9 %. Sujette à l'approbation de crédit. Comptant de 9 600 \$/9 367 \$ ou échange équivalent et première mensualité requis à la livraison. Aucun dépôt de sécurité. Total des frais de location: 23 964 \$/30 931 \$, comprenant les frais de transport et de pré-livraison (1 267 \$/1 280 \$), 72 000 km alloués, kilométrage supplémentaire à 0,15 \$ du km (0,10 \$ du km si une entente est conclue au début de la location). Des offres ne requérant aucune mise de fonds initiale sont aussi disponibles. Taxes, immatriculation, assurance, obligations sur pneus neufs, frais d'enregistrement ROPRM en sus. Exemple de financement: 30 000 \$, de 4,9 % par année, équivalent à 897,78 \$ par mois pendant 36 mois. Frais de financement de 2 320,08 \$ pour une obligation totale de financement de 32 320,08 \$. Un comptant peut être requis. Le PDSF du G35x/FX35 2005 est de 42 800 \$/53 000 \$. Taxes, immatriculation, assurance et frais de transport et de pré-livraison en sus. Les concessionnaires peuvent fixer leurs propres prix. **Exemple de location d'un QX56 2005: mensualités de 999 \$ par mois pour une location de 48 mois à un taux de financement de 5,9 %. Sujette à l'approbation de crédit. Comptant de 7 560 \$ ou échange équivalent et première mensualité requis à la livraison. Aucun dépôt de sécurité. Total des frais de location: 55 512 \$, comprenant les frais de transport et de pré-livraison (1 418 \$), 96 000 km alloués, kilométrage supplémentaire à 0,15 \$ du km (0,10 \$ du km si une entente est conclue au début de la location). Des offres ne requérant aucune mise de fonds initiale sont aussi disponibles. Taxes, immatriculation, assurance, obligations sur pneus neufs, frais d'enregistrement ROPRM en sus. Le PDSF du QX56 2005 est de 76 000 \$. Taxes, immatriculation, assurance et frais de transport et de pré-livraison en sus. Les concessionnaires peuvent fixer leurs propres prix. Voyez votre concessionnaire Infiniti pour plus d'information.

L'urbanisation gagne du terrain

Ottawa — L'étalement urbain a dévoré une grande quantité des meilleures terres agricoles du Canada au cours des dernières décennies, indique une étude publiée par Statistique Canada, hier.

L'étude révèle que la superficie des bonnes terres agricoles occupées par des villes et des villages a plus que doublé entre 1971 et 2001, passant d'environ 6900 kilomètres carrés à 14 300 kilomètres carrés.

De plus, en 2001, près de 46 % de l'espace urbain au Canada se trouvait sur des terres agricoles cultivables, comparativement à une proportion de 44 % en 1971, précise l'étude intitulée *La perte de terres agricoles cultivables au Canada* (entre 1951 et 2001).

«La perte de toute terre agricole cultivable est source de préoccupations, compte tenu de l'offre restreinte de cette ressource non renouvelable», soutiennent les auteurs.

De 1951 à 2001, l'offre de terres agricoles cultivables a diminué de 4 %, alors que la demande de terres cultivées a augmenté de 20 %.

«On a relégué la pratique de l'agriculture à des terres comportant des contraintes agronomiques (pauvreté du sol, drainage inadéquat, pentes défavorables, etc.), ce qui se révèle moins durable à long terme», disent les auteurs dans leur conclusion.

«Lorsque la limite des terres cultivables est franchie, il faut s'appuyer sur la culture intensive des terres agricoles marginales. Souvent, ces terres de piètre qualité ne conviennent pas à la production agricole stable et à long terme.»

La production sur des terres marginales peut être dommageable pour l'environnement, dit l'étude, «car ces terres sont souvent exposées à l'érosion et nécessitent l'utilisation d'une plus grande quantité d'engrais, de pesticides et d'eau».

Statistique Canada soutient que l'augmentation de l'espace urbain au Canada peut être attribuée aux changements démographiques qu'a connus le pays (exode rural, baby-boom, etc.) et aux préférences en matière de logement. La popularité de l'automobile est aussi citée comme facteur ayant participé à l'utilisation de bonnes terres agricoles à d'autres fins que l'agriculture.

«Fait le plus important, l'espace urbain occupe 7,5 % de nos meilleures terres agricoles, celles qui sont classées dans la catégorie 1 de l'Inventaire des terres au Canada», souligne le rapport.

Presse canadienne

Classique
Jazz
Chanson
Musique du monde

Des airs de plaisir.

Espace musique, la radio musicale de Radio-Canada.



ESPACE
MUSIQUE
100,7 FM

www.radio-canada.ca/radio

• LES ACTUALITÉS •

Bâtir des ponts ne coûte pas des millions

Les élèves d'une école juive et ceux d'une école publique font connaissance sans que cela coûte un sou à l'État

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Il s'étudient dans une école privée juive et étaient en visite hier chez leurs petits voisins de l'école laïque publique d'à côté. L'espace d'un après-midi, ils ont participé à un «échange culturel», causant simplement de leurs multiples origines autour d'une brioche juive nommée Challah, évoquant ici le tsunami qui a coûté à certains enfants sri lankais des membres de leur famille, et là la venue prochaine de la réjouissante fête de Pourim. Coût de l'opération: 0 \$ et quelques pâtisseries...

Les enfants de l'école privée Jewish People's and Peretz (JPPS) et leurs copains de l'école Coronation, de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM), étaient bien loin hier des tractations politiques qui ont entouré les contrats d'association autorisés — puis annulés — par le ministère de l'Éducation entre des écoles privées juives et des commissions scolaires publiques pour quelque 10 millions de dollars.

«C'est facile à faire et c'est possible de le faire sans que ça coûte un sou», affirmait hier Michael J. Cohen, porte-parole de la CSEM. «Les événements des dernières semaines ont créé une sorte de publicité négative autour de l'idée de départ, qui était de favoriser le rapprochement entre des communautés. Nous faisons la démonstration que ça se fait sans un budget de 10 millions de dollars.»

Les enfants des deux écoles, assis ensemble à différentes tables, discutent de tout et de rien et s'échangent des questions, soigneusement préparées avant la rencontre. Alexandra, 7 ans, porte l'uniforme de JPPS. Elle a un petit questionnaire pour ses copines de la classe de 5e et 6e de la professeure Katherine Simons. «Est-ce qu'il neige au Sri Lanka?», demande-t-elle à sa voisine d'en face, qui porte un magnifique sari violet. «Non, jamais, mais il fait souvent froid en montagne», lui répond la fillette, entre deux bouchées de Hamentashen, une pâtisserie dégustée lors de la fête juive de Pourim.

Imaginée par une professeure de 2^e année de JPPS, la rencontre entre ces deux écoles situées à quelques sauts de puce l'une de l'autre, dans le quartier Côte-des-Neiges, est une première. «Au retour des fêtes, les enfants me posaient des questions sur le tsunami», explique Sheila Perry. «J'ai essayé de trouver une manière de les faire entrer en contact avec des enfants qui étaient près de cet événement.»

Des contacts entre des parents des environs ont fait le reste du travail, et permis l'échange culturel peu coûteux. «Tout ce



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Alexandra, arbore sur le front le petit bijou doré que sa copine lui a installé.

que ça prend, c'est de la volonté!», explique Mme Perry, pendant que Keshan, un petit garçon de 5^e année tout juste revenu du Sri Lanka raconte comment il a littéralement survécu à la furie meurtrière du tsunami.

«Ton chien n'est pas mort?», demande Alexandra, arborant sur le front le petit bijou doré que sa copine lui a installé. Ni le chien ni les membres de sa famille ont péri dans l'événement, mais l'enfant, comme plusieurs autres de cette classe et de cette école, a vécu l'innommable.

«Nous sommes à côté de cette école juive, et nous ne nous étions jamais rencontrés!», explique Katherine Simons, professeure de 5^e-6^e années de l'école Coronation. «Ce que vous voyez aujourd'hui

n'est qu'un premier pas, mais, en février, ce sera à eux de nous recevoir pour nous parler de la culture et de la religion juives.»

«Coronation et JPPS ne sont qu'à un bloc l'une de l'autre, et je félicite les directions de ces deux écoles d'avoir pris cette initiative, particulièrement au moment où nous devons nous élever contre l'intolérance», a fait savoir Dominic Spiridigliozzi, président de la CSEM. Cette commission scolaire, qui n'était pas liée aux contrats d'association qui ont fait la manchette, a organisé l'an dernier des visites pour ses élèves du secondaire du Centre commémoratif de l'Holocauste, dans ce même esprit d'échange à petit prix.

Le Devoir

Compressions dans l'aide financière

Des étudiants se préparent à la grève

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) ne veut plus attendre. Jugeant le moment venu de passer de la parole à l'action pour protester contre la transformation de 103 millions de dollars de bourses en prêts, les militants de l'ASSE ont adopté cette fin de semaine un calendrier balisant le chemin vers une grève générale illimitée, qui pourrait être déclenchée dès lors que sept des associations membres du regroupement auront voté en ce sens. Un geste que la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) jugent prématuré.

Disant être consciente de la «nécessité de travailler de concert» avec d'autres associations pour élargir son pouvoir d'action, l'ASSE, qui représente actuellement neuf associations regroupant environ 20 000 étudiants — sans

compter un nombre équivalent d'étudiants de la Concordia Student Union, en processus de désaffiliation —, a accueilli samedi et dimanche à son congrès 18 associations indépendantes.

Membres et non-membres ont donc décidé de fonder la Coalition de l'ASSE élargie (CASSEE), qui «appelle au déclenchement de la grève le plus rapidement possible en février». D'ici au 26 février, ces 28 associations devraient tenir des assemblées générales demandant un mandat de grève. Dès que sept de ces associations auront reçu l'approbation de leurs membres, la CASSEE lancera le mouvement.

Pour Xavier Lafrance, secrétaire générale de l'ASSE, la stratégie adoptée est certes «audacieuse», mais «il n'y a pas d'autres choix». «C'est sûr que ce n'est pas à sept que nous ferons plier le gouvernement, mais il faut oser en espérant que ça fasse bouler de neige. L'escalade des moyens de pression a eu lieu, on est rendu à la grève», estime-t-il.

Par contre, il est fort possible

que les membres de l'ASSE soient les seuls à faire grève s'ils la déclenchent dans le mois qui débute. Car si elles reconnaissent la nécessité d'une action étudiante concertée, la FECQ et la FEUQ ne sont pas prêtes à emboîter le pas maintenant. À la FECQ, une porte-parole mentionne que l'idée de la grève se discute dans les associations et «qu'elle se réalisera probablement», mais pas tout de suite. «Il reste encore des moyens de pression à faire, dit-on à la Fédération. Par contre, si le gouvernement ne bouge pas d'ici un mois, on va réévaluer notre position et demander aux associations d'aller chercher des mandats.»

Pier-André Bouchard, président de la FEUQ, pousse dans la même direction. «Il n'est pas question d'aller en grève parce que l'ASSE va en grève. Le moment n'est pas propice selon nous [en plein milieu de la session, et encore loin du dépôt du budget du gouvernement].»

Le Devoir

La CSDM dépose son plan stratégique

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Pour améliorer la réussite de ses élèves, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a présenté hier un plan stratégique «réaliste» destiné à la consultation publique, mais dénué tant de cibles quantitatives que de besoins financiers.

Pour améliorer des taux de réussite inférieurs aux moyennes nationales, la CSDM poursuit sa démarche et soumet à une série d'audiences publiques un plan stratégique qui sera adopté dans sa version finale le 16 mars prochain.

L'institution juge qu'elle doit diversifier les stratégies d'enseigne-

ment, innover et développer de nouveaux modes d'organisation des services éducatifs, améliorer les mesures d'aide particulière aux élèves, valoriser le personnel, s'associer aux parents pour aider l'élève dans son cheminement scolaire, accroître le partenariat avec la communauté et renforcer les liens de partenariat à l'interne.

Mais pour l'ensemble de ces réalisations, elle croit «hasardeux» de fixer des cibles précises, et de déterminer maintenant la hauteur des besoins financiers nécessaires pour mener à bien l'opération. «Ce serait hasardeux et arbitraire de le faire trop vite», a expliqué hier la présidente de la CSDM, Diane De Courcy, évoquant par exemple cet objectif d'aug-

menter la proportion d'élèves qui obtiennent des A et des B. «À terme, nous aurons des cibles plus précises.»

Quant au budget nécessaire pour la réalisation de l'ensemble des objectifs, Mme De Courcy estime impossible de l'évaluer pour le moment. «Nous allons le chiffrer après le 16 mars», explique-t-elle, précisant que les besoins s'exprimeront «non seulement en argent mais aussi en partenariats avec la communauté.»

C'est à la mi-mars en effet, après trois séances de consultations publiques, que le conseil des commissaires doit adopter ce plan stratégique et y accoler priorités et chiffres.

Le Devoir

Le scandale des commandites coûtera 60 millions au gouvernement

ISABELLE RODRIGUE

Ottawa — Il n'y a pas que du point de vue politique que le scandale des commandites coûte cher au gouvernement de Paul Martin. Les coffres publics y goûtent aussi.

La facture reliée à tout le scandale des commandites pour le gouvernement fédéral atteindra, d'ici au 31 mars 2006, au moins 60 millions, selon des chiffres révélés hier par le ministère des Travaux publics.

De ce montant, environ 39 millions serviront à combler une vaste panoplie de coûts découlant du scandale, dont les frais juridiques de certains ex-politiciens ou anciens fonctionnaires. Certains des

individus représentés par des avocats pendant toute la durée des travaux de la Commission verront leurs honoraires acquittés par le gouvernement étant donné qu'ils étaient employés du gouvernement lors du déroulement des faits qui font l'objet d'une enquête.

Le gouvernement calcule entre autres dans cette somme les frais pour produire les documents demandés par la Commission, les coûts de traduction des témoignages aux audiences publiques ou encore les frais générés par les demandes d'accès à l'information.

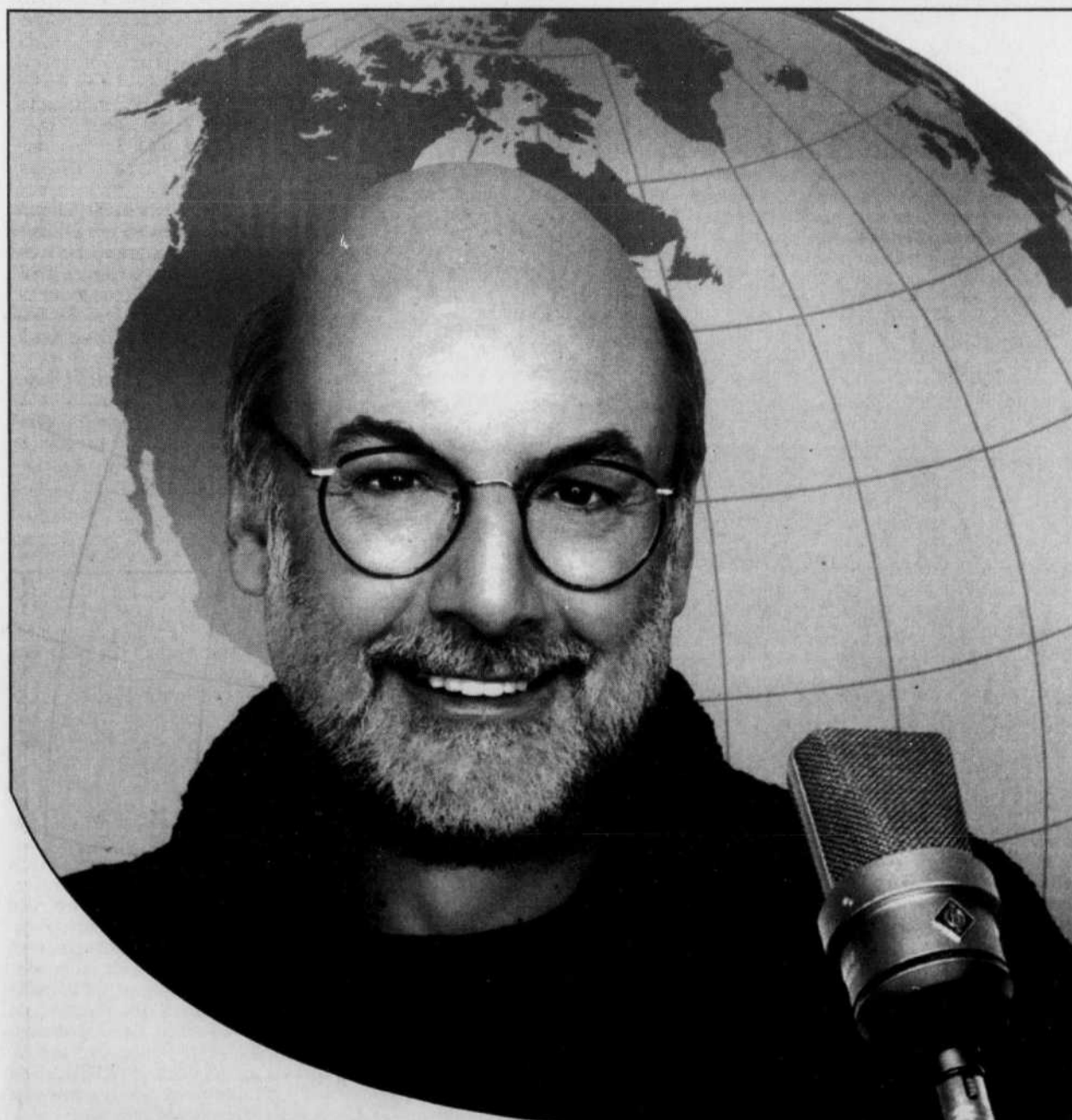
Une fraction de ce montant de 60 millions (20,4 millions) couvre les coûts de la Commission d'enquête sur le programme de commandites

présidée par le juge John Gomery. «Qu'il y ait des frais imputables ou conséquents à l'exercice du mandat de la Commission, à l'intérieur de la fonction publique, ça n'entre pas dans le budget de la Commission», a tenu à rappeler François Perreault, porte-parole de la Commission Gomery.

Pour l'année 2004-2005, qui prendra fin au 31 mars prochain, le budget de la Commission totalise 20,4 millions.

Pour l'année 2005-2006, le budget fait encore l'objet de discussions, mais on s'attend à ce qu'il soit similaire à l'année sur le point de se terminer.

Presse canadienne



Numéro 1 le matin

HOMIER-ROY

dès 5h

Réalisation : Stéphane Tremblay

95.1 FM
Première Chaîne
Radio-Canada

www.radio-canada.ca/bienmeilleur

É D I T O R I A L

Bombardier
en PPP

La direction de Bombardier, le patriarche Laurent Beaudoin en tête, semble décidée à se lancer dans le développement d'une nouvelle catégorie d'avions de 110 à 130 sièges et, pour ce faire, elle a entrepris de se laisser courtiser par tous les gouvernements, d'où qu'ils soient. Si le projet va de l'avant, c'est au Québec que l'appareil doit être assemblé, nulle part ailleurs. Cela dit, qui a eu cette idée curieuse que le Québec devienne propriétaire de la future usine de Bombardier alors qu'on s'apprête à confier la construction et le financement de bâtiments publics à l'entreprise privée pour ne pas alourdir la dette de la province?

Malgré ses récentes difficultés financières, Bombardier ne baisse pas les bras et envisage toujours de développer une nouvelle classe d'aéronefs commerciaux dite de Série C. Le projet est risqué et exigera des investissements initiaux d'au moins 2,1 milliards dont les deux tiers devront provenir des gouvernements et des fournisseurs de composants.

Jusqu'à ce jour, plusieurs États ont entrepris de faire la cour aux dirigeants de compagnie. La semaine dernière encore, le fils Beaudoin, Pierre, président de Bombardier Aéronautique, était reçu par le gouverneur de l'État du Nouveau-Mexique pendant que papa Laurent profitait de son passage à Davos pour discuter avec le ministre québécois de l'Industrie, Michel Audet, et bien d'autres personnalités de haut rang. Même l'Ontario a choisi de briser une entente avec le Québec sur le partage de la production des composants pour présenter sa propre offre dont on dit qu'elle fera grimper des enchères déjà dopées par l'ampleur du projet.

A Ottawa, des ministres du gouvernement se sont engagés à soutenir Bombardier, mais aucune proposition détaillée n'aurait été présentée à ce jour. Les commentateurs torontois

et ceux de l'Ouest canadien n'aiment pas qu'Ottawa vienne en aide à Bombardier. Pourtant, les mêmes commentateurs n'ont rien dit lorsqu'Ottawa a annoncé une aide d'un milliard à l'industrie de l'automobile, il y a quelques mois. Comme si l'Ontario, qui profite déjà d'un avantage démesuré en matière de production industrielle, de recherche et de développement, avait besoin de cette aide fédérale!

Du côté de Québec, s'il faut applaudir le ministre Michel Audet pour avoir pris les devants en présentant une proposition de soutien à trois volets, on peut tout de même s'étonner de ce que cette offre comporte la prise en charge par l'État de la construction et du financement de la future usine de montage de Bombardier, à Mirabel. Alors que le gouvernement Charest s'apprête à confier au secteur privé le financement et la gestion de routes et d'hôpitaux pour éviter d'alourdir sa dette, le voilà prêt à s'endetter pour construire une usine louée à Bombardier pour trente ans? Y a-t-il quelqu'un qui peut expliquer cette logique de PPP inverse?

Quant à la famille Bombardier, on ne peut que lui signaler au passage combien serait important l'erreur commise en jouant à fond la carte de la concurrence entre gouvernements pour obtenir le soutien nécessaire pour la mise au point du nouvel appareil. Les contribuables québécois et canadiens ont appuyé Bombardier sans réserve tout au long de son histoire, y compris lorsque la compagnie a dû traverser des zones de turbulence. Aujourd'hui, le Québec a besoin de l'aéronautique comme l'Ontario a eu besoin de l'automobile, et c'est ici que Bombardier doit continuer de se développer.

j-rsansfacon@ledevoir.ca

Le vote éclaté

Si la participation des Irakiens au scrutin d'avant-hier doit être saluée, la répartition géographique de celle-ci laisse entrevoir de sérieuses difficultés pour la suite. Comme bien des observateurs de la mécanique électorale l'avaient envisagé, les fréquentation des urnes a été prononcée dans les bastions chiïtes et kurdes mais peu élevée dans les enclaves sunnites. En attendant la communication des résultats officiels, dans une semaine, un premier constat peut être dégagé: le vote a confirmé les clivages confessionnels.

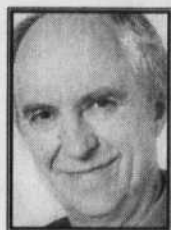
Forêts du poids démographique qu'ils occupent dans le pays, forts également de leur unité, les chiïtes devraient former le bloc parlementaire le plus imposant à l'Assemblée provisoire. Ici et là, on avance que l'Alliance unifiée irakienne, fondée et chapeautée par le Conseil suprême de la révolution islamique en Irak, pourrait hériter d'environ 120 sièges. Quant à l'autre figure de proue des chiïtes, le premier ministre intérimaire et laïque avéré Iyad Al-laoui, on affirme que sa performance de dimanche lui assure la reconduction à son poste.

Dans le bastion des Kurdes, au nord du pays, la participation a frisé les 80%. En vue du scrutin, et surtout de ce qu'il suppose, soit la rédaction d'une constitution, on se souviendra que les deux principales formations avaient convenu de présenter une liste unique. On les crédite d'ores et déjà de 50 sièges, au minimum, au sein de l'assemblée où ils se promettent de défendre avec ardeur un Irak fédéraliste. Dans la foulée de cette élection, leurs chefs de file se sont empressés d'exiger que le poste de président ou de premier ministre leur soit garanti lorsque le nouveau gouvernement sera institué d'ici à la fin du mois.

Restent les sunnites. Avant toute chose, il faut rappeler et souligner que le principal parti politique mis sur pied pour les représenter, le Parti islamique irakien, s'était retiré de la course il y a une quinzaine de jours. Dans le triangle sunnite, à nord et à l'ouest de Bagdad, peu de gens se sont rendus aux bureaux de vote. Dans le triangle de la mort, au sud de la capitale, les bureaux ont ouvert avec quatre heures de retard lorsqu'ils ont été ouverts. Conséquence, il est plus que probable que leur représentation à la Chambre sera inférieure à leur poids démographique.

La faiblesse annoncée des sunnites à l'Assemblée a suscité des commentaires acides et souvent incongrus de la part des dirigeants des pays arabes voisins. Ces derniers ont indiqué leur opposition à toute tentative des chiïtes irakiens de créer avec leurs coreligionnaires iraniens «un croissant chiïte». Un croissant qui selon eux serait manipulé, dirigé par... les États-Unis! Que des responsables jordaniens, égyptiens ou syriens croient Téhéran à la solde du Grand Satan américain en dit long sur leur irresponsabilité.

Dans les jours qui viennent, d'intenses tractations vont se poursuivre dans le but de proposer des postes influents à des sunnites. Évidemment, il faut espérer qu'elles aboutiront. Il serait impensable que les sunnites soient absents de tout le processus constitutionnel qui va s'amorcer dans les prochaines semaines. À moins que la majorité de ces derniers ne privilégie encore et toujours la violence.



Jean-Robert Sansfaçon



LETTRES

La Régie des loyers:
une référence

La Régie des loyers vient d'émettre ses recommandations pour les augmentations de loyers. Elle a jugé que 0,08% pour les logements chauffés par les locataires était une augmentation raisonnable. Je pense que la Régie de l'énergie ainsi que toutes les autres instances gouvernementales, directement concernées par la hausse des prix à la consommation, devraient s'orienter sur les recommandations de la Régie des loyers. Il en va évidemment de même pour les taxes et impôts qui se décident tant au niveau municipal, scolaire que gouvernemental. Au fond, la Régie des loyers donne le ton des augmentations des prix à la consommation.

Si le raisonnement de la Régie des loyers est bon pour ce secteur pourquoi ne le serait-il pas pour les autres secteurs de la vie économique de la société. Autrement, ce serait favoriser deux poids deux mesures selon que l'on est petit propriétaire d'immeubles à logement ou que l'on s'appelle Hydro-Québec, Société des alcools ou encore Société de l'assurance automobile du Québec.

L'idée est que le gouvernement prenne ses responsabilités et traite tous les intervenants sociaux et économiques sur la base des mêmes principes. Pourquoi pas une seule régie pour fixer les augmentations permises dans tous les secteurs de l'activité économique?

Oscar Fortin
Québec, le 20 janvier 2005

Une vision d'enfer!

Bien entendu le gouvernement est laïc; la fonction publique l'est aussi, cela va de soi; les hôpitaux le sont, c'est logique; Heureusement que la justice l'est. Nous serions inquiets si le ministère du Revenu ne l'était pas. Pouvez-vous imaginer un ministère de l'environnement qui ne le serait pas? Ridicule!

Alors pourquoi l'école ne l'est-elle pas encore complètement? Peut-être tout simplement parce que c'est là qu'on est rendu. Alors continuons ce beau travail de laïcisation de l'État et laissons de côté l'option de nous soustraire aux lois que nous avons votées et auxquelles nous adhérons. Laissons de côté l'utilisation de la clause dérogatoire.

Jérôme Desrosiers
Québec, le 27 janvier 2005

Mariage gai et démagogie

Je suis gai. J'ai 40 ans. Je ne me marierai probablement jamais. Ça ne m'intéresse pas. Je tiens cependant à ce que mes droits soient respectés quant au choix de me marier ou non. Et je ne parle pas de mariage religieux. Chaque religion, chaque communauté religieuse a ses propres croyances sur les droits de ses fidèles homosexuels. Notre État laïque doit, de son côté, utiliser la Charte des droits et non la Bible ou tout autre document religieux pour légiférer sur ce sujet. Or, la discrimination basée sur l'orientation sexuelle va clairement à l'encontre de la Charte des droits.

Le terme mariage n'appartient à aucune

Église. «Nonobstant» ce qu'en pense la droite religieuse de la Bible Belt canadienne. Ce terme appartient à tous ceux qui l'utilisent et son utilisation se fait en fonction de l'évolution des mentalités des citoyens et des droits des minorités qu'une société juge nécessaire de respecter. Le mariage exprime la volonté de deux personnes de sceller leur union aux yeux de leurs proches et de la société. Nous ne sommes plus au temps (ou dans un pays) où l'homosexualité était considérée comme une maladie ou une perversion. Il s'agit d'une orientation sexuelle, quoique minoritaire dans nos sociétés, aussi normale que l'hétérosexualité. Il est par conséquent normal que les personnes homosexuelles puissent bénéficier des mêmes droits que les personnes hétérosexuelles, y compris le droit de se marier.

L'épisode du financement des écoles juives, l'exemple de la droite religieuse américaine et des nombreux conflits que l'intolérance religieuse alimente sur la planète doivent nous servir d'avertissements quant au retour de la religion dans la gestion de la chose publique. Le Québec et le Canada sont et doivent demeurer des États laïques. Les décisions législatives de nos élus doivent respecter ce principe au risque d'une montée de l'intolérance et des conflits entre communautés religieuses et a-religieuses. Déclencher des élections avec le mariage gai comme enjeu me semble largement dépasser les limites du bon sens dans un pays comme le Canada. Si le ridicule tuait...

Luc Gagnon
Montréal, le 26 janvier 2005

LIBRE OPINION

Le CRTC a choisi la solution du faible

ROBERT FORTIN

Journaliste à CKAC et vice-président du Syndicat des employés de CKAC

Les employés de CKAC s'étaient préparés à la décision rendue par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) le 21 janvier. Durant les audiences de septembre, les commissaires semblaient profondément lassés d'entendre, pour la énième fois en quelques années, d'interminables présentations au sujet de CKAC et des stations régionales du réseau Radiomédia. L'apocalypse annoncée par le fiduciaire aura été pour ces derniers un motif sur mesure pour bâcler l'affaire et envoyer aux ornières une institution toujours populaire et vieille de 80 ans. Prédisons d'emblée que la vieille dame de la rue Peel ne survivra pas longtemps à cette marginalisation. Nous avons tous compris chez nous que le créneau «santé» proposé pour CKAC serait constitué pour l'essentiel de pseudo tribunes téléphoniques tenues par des fabricants de pilules et autres suppléments alimentaires. Les dirigeants de Corus Québec, Pierre Arcand en tête, ont déjà appliqué la recette à CKVL, dans les mois qui ont précédé sa fermeture. Quant au créneau «sport», dans une ville qui ne réussit pas à faire vivre une équipe de baseball et se fait retirer les championnats du monde de sports aquatiques, son succès semble plus qu'incertain.

La plus grave conséquence de cette décision bancale sera toutefois la fermeture de la salle des nouvelles de CKAC, une des plus importantes au Québec. Elle est formée de 17 journalistes et constitue une des rares voix distinctes et indépendantes qui subsistent encore dans l'univers médiatique québécois. Le CRTC prétend que cette source indépendante d'information sera remplacée par Info-690 et les quelques autres journalistes de Corus Nouvelles, une organisation

qui doit être créée. Encore faudrait-il qu'il s'agisse d'organisations équivalentes... et qu'Info-690 soit assurée de survivre.

Les informations que diffuse Info-690 sont constituées à 70% de matériel provenant de la Presse canadienne, par l'entremise de sa filiale radio, Nouvelles Télé-Radio. Il n'y a jamais qu'un seul journaliste d'Info-690 sur le terrain pour couvrir ce qui se passe à Montréal, seule zone couverte par cette station. Le syndicat général de la Radio (CSN), représentant entre autres les journalistes d'Info-690, ne s'est d'ailleurs pas gêné pour le souligner dans son mémoire auprès du CRTC: «Compte tenu de la quantité d'informations et d'événements à couvrir dans le Grand Montréal, le Syndicat général de la radio (CSN-CINF-CKOI) croit que les effectifs journalistiques dont dispose actuellement Info-690 sont insuffisants pour assurer le droit du public à l'information.»

Marginalisation

Depuis ses débuts, les cotes d'écoute d'Info-690 sont anémiques et la marginalisation de CKAC, qui attire encore plus de 500 000 personnes chaque jour sur la bande AM, réduira d'avantage l'achalandage sur cette bande. On voit mal comment Corus pourrait conserver encore longtemps cette station qui enregistre des pertes au quotidien. De toute façon, dira-t-on à terme devant le CRTC, il y a si peu de différence entre 70 et 100% de Presse canadienne?

Par comparaison, CKAC produit toute son information, y compris son information internationale, et n'est pas abonnée à la presse canadienne. Au moins quatre reporters couvrent les événements montréalais chaque jour. Nous avons des correspondants à Québec et Ottawa et des pigistes nous alimentent dans plusieurs villes du Québec et du reste du monde. Jusqu'à l'offensive de Corus, CKAC était une station tout à fait rentable.

L'arrivée du 98,5 et le maraudage intensif d'animateurs et autres vendeurs de publicité à nu considérablement à la station de la rue Peel. Malgré cela, 500 000 personnes continuent d'écouter fidèlement notre station.

Tout se passe comme si Corus avait voulu transférer CKAC sur la bande FM sans assumer la mission la plus importante et la plus coûteuse de notre station: informer le public. Si au moins le CRTC avait astreint Corus à bâtir un service d'information sérieux et solide, le Québec perdrait moins. Le CRTC n'a imposé aucune condition à ce chapitre. Il s'est contenté d'émettre des vœux et de souhaiter que la transaction tourne pour le mieux.

C'est bien peu pour un organisme réglementaire chargé entre autres de s'assurer de la diversité des choix sur les ondes publiques. Dans quelques mois, les francophones québécois auront moins de sources indépendantes d'informations à la radio que les montréalais anglophones. Les québécois perdent dans leur ensemble un réseau d'information privé qui desservait tout le Québec, de la Côte-Nord à Gatineau. Et pourtant, la radio est omniprésente dans nos vies.

Le CRTC a tremblé devant le gouffre financier qu'on lui a décrit. Pourtant, trois acheteurs potentiels assistaient aux audiences de septembre et nous ont fait connaître leurs intentions. Un d'entre eux a même demandé au CRTC de lui confier CKAC et le réseau Radiomédia. C'est dire combien notre entreprise offre encore de solides attraits, malgré des difficultés récentes et conjoncturelles. Le CRTC a choisi la solution du faible. La Loi canadienne sur la radiodiffusion permet au conseil des ministres de ramener le CRTC à l'ordre. La ministre qui en est responsable, Liza Frulla, est une ancienne directrice générale de CKAC. Elle comprend certainement que le choix du CRTC est le pire qui pouvait être fait.

I D É E S

À propos
du Secrétariat
aux affaires
religieuses

JEAN-MARC CHARRON

Président du Comité sur les affaires religieuses

Dans un texte paru en page A 7 du *Devoir* du 18 janvier dernier et intitulé «Un silence révélateur», Mme Marie-Michelle Poisson, professeure de philosophie au collège Ahuntsic, s'interroge sur le rôle du Secrétariat aux affaires religieuses dans le récent dossier du financement des écoles privées juives. S'appuyant sur une information déformée, voire erronée, elle y laisse entendre que le «silence» du Secrétariat aux affaires religieuses serait révélateur d'une collusion entre cet organisme du ministère de l'Éducation et les autorités catholiques dans le but de promouvoir la mise en place d'un réseau d'écoles publiques confessionnelles. Par la même occasion, elle tente de discréditer la responsable de ce Secrétariat, Mme Christine Cadrin-Pelletier, qu'elle associe à des manigances occultes sur la base d'intérêts confessionnel.

Le dossier du financement des écoles privées juives est maintenant clos, le gouvernement ayant décidé de revoir sa décision. Il n'est pas opportun d'y revenir. Par ailleurs, et au-delà du dossier en cause, le texte de Mme Poisson comporte de nombreuses erreurs qui valent toujours d'être rectifiées. Plus, il jette le discrédit sur une personne que j'estime pour sa rigueur intellectuelle, son engagement envers le monde de l'éducation et sa loyauté constante à l'égard de l'État. Cela mérite encore plus d'être corrigé.

Des informations
erronées

Le Secrétariat aux affaires religieuses, tout comme le Comité sur les affaires religieuses, a été créé en juin 2000, non pour remplacer «les anciens Comités catholique et protestant», comme le laisse entendre Mme Poisson, mais afin de répondre aux nouveaux besoins du ministère de l'Éducation en matière religieuse et consécutifs aux nouveaux aménagements proposés par la loi 118. La responsable a le titre de Secrétaire et non celui de «sous-ministre associé aux affaires religieuses». Cette instance ministérielle ne «représente» aucune confession religieuse, comme le prétend Mme Poisson, et ne constitue en rien un «privilège» mais un lieu d'expertise, comme il en existe dans d'autres dossiers gouvernementaux, qui soutient le ministre dans ses prises de décision. Voir dans le Secrétariat un lieu de lobby où les autorités catholiques et protestantes pourraient faire entendre leur voix auprès du ministre de l'Éducation, comme le présente Mme Poisson, c'est faire preuve d'ignorance du fonctionnement de cette instance gouvernementale et de la probité intellectuelle des personnes qui y travaillent, au premier chef sa responsable.

En déconfectionnalisant le système scolaire, le gouvernement décidait par ailleurs de conserver une place, dans l'école publique, pour la réalité religieuse, et ce, dans le respect de la liberté de conscience et de religion. En outre, il mettait en place un régime d'option, en matière d'enseignement, permettant aux élèves de choisir entre l'enseignement moral et l'enseignement moral et religieux catholique ou protestant pour l'ensemble du primaire et les deux premières années du secondaire. C'est la mise en place de ce régime d'option qui impose au gouvernement de recourir aux clauses dérogatoires lequel recours vient à échéance en juin 2005. C'est la responsabilité du Comité sur les affaires religieuses, et non celle du Secrétariat aux affaires religieuses, d'approuver ou de donner des avis selon le cas, sur les programmes d'études en matière de religion. C'est aussi le mandat de ce même Comité de conseiller le ministre de l'Éducation «sur toutes questions relatives à la place de la religion à l'école». Ce qu'il a fait le printemps dernier, dans un avis portant sur les orientations que devrait prendre l'enseignement religieux dans les écoles publiques. En substance, l'avis conseille d'abolir le régime d'option actuel et de le remplacer par un programme unique qui intégrerait l'éthique et l'éducation à la religion. Je suggère à Mme Poisson d'aller lire attentivement ce texte ainsi que les autres avis du Comité sur les questions qui la préoccupent. Elle y trouverait assurément matière à s'instruire.

Procès d'intention

Dans un raisonnement alambiqué qui tient plus du procès d'intention que de l'analyse fine de ce qui est en cause, Mme Poisson établit des liens fallacieux entre l'une des formations de Mme Cadrin-Pelletier et les milieux confessionnels. Mme Cadrin-Pelletier est théologienne, c'est un fait, mais est-ce une maladie honteuse ou contagieuse? C'est un préjugé tenace, dans certains milieux, d'associer la théologie à la perte de sens critique et d'intelligence. Comme si les théologiens et les théologiennes étaient nécessairement inféodés aux institutions religieuses. Relisez votre histoire de la pensée occidentale, vous y ferez des petites découvertes.

Mme Cadrin-Pelletier est une femme remarquable qui a participé activement à l'évolution du dossier de la professionnalité scolaire dans le sens que nous lui connaissons aujourd'hui. A titre de sous-ministre associée de foi catholique puis de responsable du Secrétariat aux affaires religieuses, elle a veillé à la transition pacifique entre un système scolaire confessionnel et un système maintenant laïc, ce qui n'était pas gagné d'avance. Suggérer des collusions occultes entre cette fonctionnaire rigoureuse et dévouée à l'évolution du système scolaire et certains milieux religieux est profondément injuste et choquant. On aurait pu souhaiter, de la part d'une philosophe, une analyse un peu plus fine et une rhétorique moins totalitaire.



CHIP EAST, ARCHIVES REUTERS

Ce n'est pas la cigarette qui me tue: c'est ce que nos élus et ce que plusieurs citoyens font subir à une classe minoritaire. [...] La majorité cogne sur la minorité et tout le monde trouve cette situation normale.

La chasse aux fumeurs

Le triomphe des censeurs

MARIO BERGERON

L'auteur effectue un doctorat en histoire à l'Université du Québec à Trois-Rivières et est l'auteur de six romans historiques.

Conciliation! Wilfrid Laurier fut un grand premier ministre canadien parce qu'il faisait en sorte de plaire aux Anglais sans froisser les Français, satisfaisant les francophones sans hérissier les anglophones. Mon Robert définit l'adjectif «conscient» comme: ce qui est porté à maintenir la bonne entente avec les autres par des concessions. Quel beau mot! Puis il m'informe des contraires: absolu, agressif et désagréable. Moins joli... J'imagine que je suis un être conciliant: j'aime ce qui unit, et non ce qui sépare, car ce qui unit grandit l'âme, rend l'humain plus sage et meilleur. J'ai un ami qui est ainsi: à 49 ans, il n'a jamais fumé de sa vie. Quand je lui rends visite, il pose un cendrier entre nous. Pour le remercier, je fume moins que d'habitude. Par contre, j'ai un autre camarade qui a passé son existence à fumer, sauf au cours de la dernière année. Alors que j'étais en visite chez lui, après que j'eus sorti une cigarette, il m'a demandé d'aller la consommer à l'extérieur. Je suis sorti, avec ma tuque et mes gants, et je suis retourné chez moi, où ses réprimandes m'attendaient sur le répondeur téléphonique. Un peu plus tard, il est venu chez moi à son tour. Je lui ai dit que, s'il voulait me tenir compagnie, il avait l'obligation de fumer, sinon il devrait parler face à la fenêtre de la porte, moi au chaud et lui dans le froid. Il m'a traité de ridicule. Je ne sais toujours pas s'il s'est rendu compte qu'il s'était montré aussi intraitable à mon endroit une semaine plus tôt.

Cela me fait penser à tous ces citoyens, à l'entrée des édifices à bureaux, qui font leur pause-café dans le froid de février afin de griller une cigarette. Je me dis que les gens qui les jettent ainsi dans le froid sont des mal élevés et des impolis. Jadis, dans les collèges classiques, il était interdit de fumer. Mais les bons abbés n'ordonnaient pas à leurs élèves de sortir: on leur avait réservé un coin, un salon fort agréable avec des fauteuils, des journaux sur les tables. Les religieux d'autrefois avaient plus de savoir-vivre que les politiciens d'aujourd'hui.

Notez bien que, il y a une quinzaine d'années, chacun se montrait conciliant, se respectait dans des ententes de bonne foi. Des années et des mois d'endocritisme plus tard, j'ai entendu une femme vanter la réussite de sa réunion familiale de Noël, spécifiant que les invités qui fumaient étaient sommés de le faire à l'extérieur. C'est ce qu'on appelle la fête de la fraternité, du partage, de l'esprit familial, n'est-ce pas? Relisez la dernière phrase et si vous êtes une personne honnête et morale, vous admettez qu'il y a là quelque chose de profondément ridicule et de malsain.

Ce n'est pas la cigarette qui me tue: c'est ce que nos élus et ce que plusieurs citoyens font subir à une classe minoritaire. La violence psychologique, répétitive et incessante, ne brode pas dans la dentelle et les personnes qui fument sont devenues le *punching bag* de la rectitude politique: on frappe sans merci, sachant qu'il n'y aura jamais de plainte. La majorité cogne sur la minorité et tout le monde trouve cette situation normale. Nos politiciens ont créé une sous-classe sociale d'individus consommant un produit surtaxé, leur enlevant des droits sans égard pour leur choix et leurs goûts. Wilfrid Laurier serait triste de savoir que le pouvoir politique sert à écraser des citoyens minoritaires. Cher Maître, chers hommes et femmes politiques, *Big Brother is watching you and he's full of fear*. Et je soupire en lisant les mots suivants bien en place dans le texte de la Commission des droits de la personne, promulguée par le gouvernement du Québec en 1976: égalité, harmonie, liberté, respect dignité, honneur. Amusant, non? Grands parleurs, petits faiseurs.

Ainsi, je ne pourrai plus m'adonner à mon péché mignon: aller boire un café et lire un passage d'un livre, en fumant une cigarette? Et les citoyens qui aiment un souper au restaurant ou une bière dans un bar devront s'en priver, le lieu devenant exclusif à la majorité? Des êtres humains, avec leurs qualités et leur intelligence, se verront refuser l'entrée de ces lieux parce qu'ils ont des habitudes contraires à celles que le Maître veut privilégier? Il y a certains Sudistes qui agissaient de même façon, aux États-Unis, dans la première moitié du vingtième siècle. Les gens qui fument sont devenus les *nouveaux négres*. Me rendre dans ces lieux malgré tout? Et faire ainsi triompher ceux qui me narguent et me méprisent, avec une arrogance suintant l'extrême droite? Soyons sérieux, tout de même!

Et si, pour le plaisir de la chose, on se payait un petit carnaval, à la mode de la Renaissance? Le monde à l'envers pour une semaine! Ceux qui fument vivent comme ceux qui ne fument pas! Alors, peut-être que la majorité, interdite dans les restaurants, les hôtels, les cafés, les bars, obligée de sortir par vent et par froid pour sa pause-café, se rendrait compte du manque d'humanité de sa démarche radicale et égoïste. Oh! Et pour cette semaine carnavalesque, les gens qui ne fument pas paieraient le pain tranché 30 dollars.

A quel bon se plaindre? L'endoctrinement, auréolé de la traditionnelle peur et de mélodrame primitif, au nom d'un dieu ultramontain du nom de Sanitas, appelle la minorité à se taire et la majorité à palabrer sans cesse, quitte à acheter des articles dans les grands journaux pour annoncer les mêmes clichés. Je suis un vieux hippie et j'aime tout le monde. Je serai triste le jour prochain où une personne qui ne fume pas s'en prendra physiquement à un citoyen qui fume. Inversement, il me paraît aussi inévitable qu'une personne qui fume, en ayant ras-le-bol de se faire montrer du doigt ou de se faire apostropher impoliment, se paiera un joyeux dévouement aux dé-

pens d'une personne qui ne fume pas. Le présent commentaire n'a pas comme objectif d'inviter tout le monde à fumer, mais à faire prendre conscience qu'il y a eu de l'abus visant une minorité. Les gens qui fument ont accordé un pouce et les autres en ont pris six; on leur en a donné six et ils s'emparent d'un pied. Enfants rois qui mériteraient une fessée! En toute honnêteté, j'ai tort de fumer et ceux qui ne fument pas ont tort de ne pas le faire. Tout citoyen se targuant de posséder la vérité absolue est un traître au concept de l'intelligence. Le respect n'est pas une route à sens unique. L'harmonie est la douce mélodie d'une société de partage et de compréhension. J'ai toujours respecté les zones qu'on m'assignait, souvent situées dans des petits ghettos (et étouffants) qui ont coûté très cher aux restaurateurs et propriétaires de lieux publics. Je demande que nos élus se décident à mettre un frein à cette escalade qui a engendré beaucoup d'intolérance dans une partie de la population. Ce n'est pas en se cloisonnant que les gens apprendront de leurs semblables.

J'exige qu'on me fiche enfin la paix et je désire pouvoir continuer à aller faire mes lectures dans mon restaurant favori en faisant le geste agréable de fumer, tout en respectant ceux et celles qui ont choisi de ne pas le faire, dans leur propre petit ghetto, à gauche, près de la porte de sortie, avec l'assurance que jamais l'un ne fraternisera avec l'autre, le connaîtra intimement. Ce pays a été bâti par des gens qui fumaient et d'autres qui ne le faisaient pas. Vouloir créer un Nouvel Ordre est un acte d'acculturation et me paraît moralement très condamnable. Après les gens qui fument, le Maître s'en prendra aux obèses. D'ailleurs, il a commencé.

En terminant, vous noterez que mon vain message d'espoir n'utilise pas le mot non-fumeur, parce que je le trouve grammaticalement paresseux. Après tout, je n'aime pas le fromage et je me sentirais ridicule de me surnommer «Non-Mangeur-de-Fromage». Ah! Et j'ajoute que je n'ai rien contre les gens qui consomment du fromage. Par quel droit odieux m'imposerais-je censeur des goûts des autres?

Paix, amour, harmonie, entente, respect et conciliation. Et à ceux et celles qui ne sont pas d'accord: *God bless America*.

Écrivez-nous!

Le *Devoir* se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Joséé Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux-Soucy (surnuméraire), Pauline Gravel (sciences); Guillaume Bourgault-Côté (surnuméraire), Antoine Robitaille (surnuméraire), Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs), Léo-René Guimont et Serge Paquin (relucteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cahier culturel), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels et musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Reny (pupitre), Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraire); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre internationale et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); à l'information locale: Jean de Billy, Marie-Claude, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Michelle Roelland, Nadia Sebati, Mélisande Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétariat). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Nathalie Zemmits, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Michelle Roelland, Nadia Sebati, Mélisande Simard, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Roxanne Zemmits, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecq (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

GOODALE

SUITE DE LA PAGE 1

favorables à la croissance économique et une correction du déséquilibre fiscal. Ils ont des questions sur la péréquation, le financement des services de garde, le partage de la taxe sur l'essence avec les villes et la stabilité du financement fédéral pour les programmes à frais partagés, mais ils ne sont pas unanimes sur les solutions.

La majorité des provinces veulent, sans dire combien, plus de fonds pour l'éducation post-secondaire et les infrastructures alors que Québec ne favorise pas des solutions à la pièce et à court terme mais une révision en profondeur des transferts fédéraux pour en arriver à une solution permanente, prévisible et respectueuse des compétences provinciales.

«Toute la question du déséquilibre fiscal ne passe pas simplement par un chèque comme solution. Ça passe par des méthodes et des principes que nous devrions mettre sur pied ensemble afin d'assurer que, dans les prochaines années, quand il y aura des argents [sic] à distribuer, on puisse les connaître et connaître les mécanismes à l'avance», a déclaré le ministre québécois Yves Séguin à l'issue d'une réunion avec ses homologues provinciaux.

Par ailleurs, plusieurs provinces ne sont pas très heureuses de l'accord intervenu vendredi soir dernier entre Ottawa, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. Le fédéral accepte de ne pas tenir compte des revenus pétroliers des deux provinces lorsqu'il évalue leurs paiements de péréquation. L'entente d'une durée de huit ans sera renouvelable, mais Ottawa accepte de verser immédiatement deux milliards à Terre-Neuve et 830 millions à la Nouvelle-Écosse, soit les deux tiers des sommes auxquelles elles seraient en droit de s'attendre.

L'entente enlève une épine au pied de Paul Martin à Terre-Neuve, mais indispose la Saskatchewan qui aurait voulu que ses revenus pétroliers soient traités de la même manière au cours des huit dernières années, ce qui aurait représenté un gain de trois milliards. Elle veut donc réparation. L'Ontario et le Québec exigent pour leur part qu'Ottawa traite toutes les provinces également.

«Le Québec a subi une baisse importante [de péréquation] en 2002 et 2003, problème qui n'est pas encore résolu», a indiqué M. Séguin avant de qualifier de «très généreux» l'accord conclu avec les deux provinces atlantiques. «Je ne comprends pas qu'il [le fédéral] ne l'ait pas été [généreux] sur la péréquation avec le Québec.» Il calcule qu'une entente basée sur les mêmes paramètres accorderait au Québec l'équivalent de 15 à 17 milliards.

Les provinces estiment qu'Ottawa a la marge de manœuvre nécessaire pour être plus généreux. Les engagements pris par M. Goodale pour la santé, la péréquation et les deux provinces atlantiques dépassent déjà, pour cette année, le surplus de 5,9 milliards qu'il avait annoncé en novembre dernier. Les provinces sont donc persuadées qu'il en a davantage en poche, surtout que la dernière revue financière du ministère fédéral des Finances parlait d'un surplus de 10,7 milliards après les huit premiers mois de l'année en cours. Les provinces estiment que les surplus dépasseront ce montant, M. Séguin parlant de 14 à 15 milliards au total.

L'opposition partage cet avis, ce qui a coloré ses commentaires lors des consultations que le ministre Goodale a eues avec elle. Il rencontrait hier matin le porte-parole bloquiste Yvan Loubier, comme il l'avait fait récemment avec la porte-parole néo-démocrate Judy Wasylcyia-Leis.

M. Goodale a reconnu hier soir que la position minoritaire du gouvernement rendait sa tâche «délicate». «C'est que tous les partis d'opposition ne sont pas sur la même longueur d'onde. Les conservateurs sont évidemment très en faveur d'une réduction du fardeau fiscal, alors que le Bloc et particulièrement le NPD sont contre. Mon défi, quand je prends tout cela en considération, est de trouver un juste équilibre qui permet de répondre d'abord et avant tout aux attentes, non pas des politiciens, mais des Canadiens.»

Mais il ne pourra ignorer ses adversaires s'il veut leur vote. Le NPD fait de l'environnement une priorité, alors que le Bloc exige un début de réponse au déséquilibre fiscal et une annonce de vraie réforme de l'assurance-emploi. «Nous n'accepterons pas que la question de l'assurance-emploi soit ignorée. Ça nous prend des pas dans cette direction», a répété le chef bloquiste Gilles Duceppe.

Le gouvernement a aussi consacré les journées de travaux parlementaires d'hier et d'aujourd'hui à un débat exploratoire prébudgétaire, une initiative inhabituelle qui a fait sourciller l'opposition. Elle y a vu une preuve de la minceur du programme du gouvernement.

En fait, mis à part la présentation ce matin du projet de loi sur le mariage entre conjoints de même sexe, le budget demeure la seule pièce de résistance au menu parlementaire pour les semaines à venir. C'est aussi la seule initiative qui, pour l'instant, peut faire l'objet d'un vote de confiance, le gouvernement ayant déjà décidé que le projet de loi sur les mariages gais ferait l'objet d'un vote libre.

Le Devoir

Rectificatifs

Contrairement à ce que laissait entendre l'article *Les dessous du bonhomme carnaval* paru samedi dernier dans l'Agenda, en page trois, le bonhomme Carnaval n'est pas personnifié par un employé des communications de l'organisation du nom de Sylvain, mais bien par un autre substitut qui est syndiqué. Cette personne a remplacé les cinq «personnificateurs» de la mascotte qui ont démissionné en décembre dernier en raison d'un conflit de travail.

Une erreur technique a rendu incohérent le deuxième paragraphe de l'article de Tommy Chouinard sur les patrons et la conciliation travail-famille, publié en première page, hier. Un bout de phrase complètement étranger au texte s'est retrouvé au milieu du paragraphe en question, qui aurait dû se lire comme suit: Le lendemain, en route vers le bureau, Jean Gourdon se demande si son idée soudaine n'est pas une de ces «folies qui nous passent par la tête durant la nuit». «Je me suis dit non, il y a matière à exploiter ça», raconte-t-il aujourd'hui.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333 Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec World, St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division de Corporation Sun Media, 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

CASSE-TÊTE

SUITE DE LA PAGE 1

Mais cette étape soulève de nombreuses préoccupations, dont la principale concerne la participation des sunnites au processus de rédaction. Les sunnites ont en effet voté en moins grand nombre que les chiites aux élections. Huit millions d'Irakiens ont voté dans un climat de violence pour élire une Assemblée nationale transitoire lors des premières élections multipartites depuis plus de 50 ans. Cette Assemblée doit rédiger, d'ici au 15 août, la Constitution permanente, et un référendum pour l'approuver doit être organisé avant le 15 octobre.

Sous le régime de Saddam Hussein, la minorité sunnite détenait le pouvoir en Irak. Mais la communauté chiite, majoritaire, devrait logiquement dominer la future assemblée nationale irakienne.

George W. Bush s'est entretenu de ce sujet hier matin au téléphone avec le premier ministre lyad Allaoui et avec le président Ghazi al-Yaour. «Le président et les deux dirigeants sont tombés d'accord pour dire qu'il fallait garantir que le processus politique englobe tous les Irakiens, qu'ils aient voté ou non», a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, Scott McClellan.

McClellan a ajouté que les dirigeants irakiens avaient exprimé leur volonté de tendre la main «à tous les Irakiens dans le cadre de leurs efforts visant à garantir que le processus politique n'exclue personne».

lyad Allaoui a quant à lui affirmé hier que les élections étaient une victoire sur la guérilla et a appelé à l'unité nationale. «Les terroristes ont été vaincus dimanche. Les terroristes savent qu'ils ne peuvent pas gagner», a dit M. Allaoui à la presse. Il a aussitôt lancé un appel à l'unité nationale. «Aujourd'hui, nous sommes entrés dans une nouvelle phase. Tous les Irakiens, qu'ils aient voté ou pas, doivent travailler ensemble pour bâtir l'avenir de la nation.»

L'Union européenne a rappelé hier que «le processus constitutionnel doit se dérouler de façon à ce que toutes les sensibilités qui existent en Irak participent à l'élaboration de la Constitution, selon le haut représentant de l'UE pour la politique extérieure, Javier Solana. Cela constituerait la meilleure garantie que la stabilité soit réalisée en respectant l'intégrité territoriale» du pays.

Il faut maintenant un gouvernement à Bagdad qui «prenne la responsabilité de représenter toutes les communautés. C'est important», a renchéri la commissaire européenne pour les Relations extérieures, Benita Ferrero-Waldner. «Le processus démocratique qui est en route et qui débute correctement [...] ne réussira vraiment et durablement que si toutes les forces présentes en Irak s'approprient la démocratie et s'approprient les institutions», a répété le ministre français des Affaires étrangères, Michel Barnier.

Scrutin contesté

Mais le scrutin n'a visiblement pas refroidi les ardeurs des insurgés. Hier, l'organisation al-Qaïda en Irak, dirigée par l'activiste sunnite jordanien Abou Moussab Zarqoui, a qualifié hier de «jeu américain» le scrutin de la veille et s'est engagée à poursuivre sa «guerre sainte» dans le pays. «Au sein de l'organisation al-Qaïda pour la guerre sainte en Irak, nous continuerons la djihad [guerre sainte] jusqu'à ce que la bannière de l'islam flotte au-dessus de l'Irak», déclare le groupe dans un communiqué diffusé sur un site Internet

TERRORISME

SUITE DE LA PAGE 1

Dans plusieurs villes de cette région, les dépêches faisaient état de bureaux de vote désertés ou tout simplement fermés.

Le politologue Sami Aoun de l'Université de Sherbrooke voit dans les élections de dimanche le résultat de «l'enthousiasme débordant des chiites et des Kurdes et les effets du traumatisme politique de la minorité arabo-sunnite qui a perdu le pouvoir».

Les deux premiers groupes, estime ce spécialiste, ont voulu corriger la «structure fondamentale de l'entité irakienne» fondée en 1921, qui les a toujours marginalisés.

Le désintérêt au moins relatif de l'électorat arabo-sunnite s'explique à la fois par les menaces proférées contre lui par trois groupes fondamentalistes — l'organisation d'Abou Moussab al-Zarqoui (al-Qaïda en Mésopotamie), Ansar al-Sunna et l'Armée islamique en Irak, et par les appels au boycott lancés par d'influents leaders de leur communauté, estimant de nombreux observateurs.

Un article de une du *New York Times* avance quelques explications à la «forte» participation. Au renforcement du contingent américain s'ajouterait le succès d'opérations militaires récentes, qui auraient permis d'arrêter ou de tuer entre 30 et 50 % des insurgés présumés et de saisir de nombreuses armes. L'interdiction de circuler ou de stationner sur la voie publique aurait d'autre part déjoué les plans des adeptes de l'attentat à la voiture piégée.

Dans les bureaux de vote, on aurait eu la bonne idée de demander aux électrices de fouiller leurs consœurs. Enfin, les militaires américains et leurs confrères irakiens auraient monté des patrouilles bidon à proximité de faux bureaux de scrutin afin de

où il qualifie la démocratie de «non islamique».

La légitimité des élections a aussi été contestée hier par l'influent Comité des oulémas musulmans irakiens, formé de religieux sunnites. «Le taux de participation n'est pas aussi élevé que cela est prétendu et l'image donnée par les journalistes n'est pas réelle puisque les représentants de la presse n'ont eu accès qu'à cinq bureaux de vote», a déclaré un porte-parole du comité, cheikh Omar Ragheb. Nous aurions accepté les résultats des élections, qu'elles soient remportées par les chiites, les Kurdes ou les sunnites, si elles s'étaient déroulées dans un pays qui n'est pas sous occupation.»

Crash

Une enquête était par ailleurs en cours hier pour déterminer les raisons pour lesquelles un Hercules C-130 de la Royal Air Force (RAF) s'est écrasé la veille près de Bagdad, tuant dix militaires britanniques, alors que deux groupes islamistes affirmant l'avoir abattu. Neuf membres de la RAF et un soldat ont trouvé la mort dans la destruction de cet avion. Il s'agit de la plus grosse perte en vies humaines pour le Royaume-Uni depuis le début de la guerre en Irak il y a bientôt deux ans, a déploré le chef de la diplomatie britannique, Jack Straw.

Hier, la chaîne satellitaire al-Jazira a diffusé une vidéo montrant, selon elle, la destruction du Hercules, filmée par un groupe islamiste, le second à revendiquer cette action. Le groupe Ansar al-Islam avait déjà revendiqué la destruction du Hercules, dans un communiqué non authentifié.

Mais le quotidien londonien *Sun* indique avoir eu des informations selon lesquelles l'avion, qui partait de Bagdad pour se rendre dans la ville de Balad, volait à une altitude de 4500 mètres quand il a explosé, soit trop haut pour être atteint par un missile. Les enquêteurs militaires travaillent plutôt sur l'hypothèse qu'une bombe aurait été placée à l'intérieur de l'avion lui-même, bombe qui aurait explosé près de Bagdad, selon le journal qui cite dans son édition d'aujourd'hui une source du ministère britannique de la Défense. L'avion, un gros porteur très robuste, s'est écrasé par temps clair à une quarantaine de kilomètres au nord-ouest de Bagdad.

Le Devoir
D'après l'Agence France-Presse,
Reuters et Associated Press

Neuf milliards égarés

L'ancienne Autorité provisoire de la coalition (CPA) en Irak, dirigée par l'Américain Paul Bremer, aurait perdu la trace de 8,8 milliards \$US qui étaient destinés à la reconstruction du pays, selon un rapport officiel. Ce dernier est dévoilé dans le numéro actuel du magazine *Time*, qui affirme que la CPA a laissé de «larges parts des 8,8 milliards du Trésor irakien à la merci des fraudes, des pots-de-vin et des détournements de fonds».

Le rapport reproche à l'administration de M. Bremer des négligences dans la comptabilité et des manquements en matière de transparence. Paul Bremer — à qui le président américain George W. Bush a remis en décembre la Médaille présidentielle de la liberté — a écrit une «vive réponse de huit pages» pour réagir aux conclusions du rapport de M. Bowen, dénonçant des erreurs et des inexactitudes.

Agence France-Presse

lancer les terroristes sur de fausses pistes.

Dans son éditorial, le *Times* soulignait hier que le vote de la veille était «remarquablement réussi».

Comme la plupart des autres journaux, son éditorial salue le «courage» des Irakiens, tout en soulignant les défis posés par l'apparente marginalisation des sunnites arabes. Le journal estime que ces derniers ont tout de même voté en plus grand nombre que prévu.

Au regard du fort taux de participation, au moins dans certains secteurs, les élections irakiennes ont été perçues comme un succès par la plupart des journaux américains. Le *Baltimore Sun* s'est peut-être montré le plus critique en écrivant, dans un éditorial intitulé «L'espoir et le piège», que «les déclarations du président Bush estimant que les élections étaient un succès sont au moins prématurées».

Les élections de dimanche ont été globalement «conformes aux normes internationales», selon une mission d'experts étrangers chargée de surveiller ces élections à partir d'Amman, en Jordanie, et dirigée par le président d'Elections Canada, Jean-Pierre Kingsley.

Dans une entrevue récente, l'historien Samir Saul, de l'Université de Montréal, s'interrogeait cependant sur la valeur d'élections tenues dans le cadre d'une occupation militaire. «Cette opération va discréditer l'idée de démocratie dans la région», disait-il. On utilise la démocratie de façon irresponsable.»

Le scepticisme est présent dans plusieurs journaux européens ainsi que dans ceux du monde arabe. Bien que la plupart d'entre eux saluent le courage de ceux qui ont voté, certains d'entre eux s'inquiètent, entre autres choses, de la montée du communautarisme en Irak.

Le Devoir,
avec l'Agence France-Presse,
Reuters et The New York Times

JACKSON

mond Saint-Pierre», explique Le Bras.

Du haut de ses deux mètres, il a facilement pu filmer l'arrivée de Michael Jackson et de son escorte. Pour ne rien manquer, CNN et NBC ont installé leurs caméramans sur deux plateformes de sept mètres de haut.

«Bienvenue à Santa Maria où vient de commencer le procès le plus médiatique du siècle!», a annoncé à ses téléspectateurs français Didier Allouch, journaliste de Canal Plus. Non loin de lui, Luca Celada, correspondant de la RAI (télévision italienne) sourit: «Nous sommes tous des acteurs dans cette comédie de l'excès.»

Présidé par Rodney Melville, 63 ans, le procès le plus médiatisé depuis celui d'O. J. Simpson, il y a dix ans, a reçu hier une centaine de jurés potentiels. Quelque 4000 personnes ont été convoquées. Sept cent cinquante seront passées au peigne fin cette semaine. Les heureux élus recevront moins de dix dollars par jour.

«Le monde nous observe. Il observe la justice aux États-Unis. Je m'attends à ce que vous montriez au monde quel beau système nous avons...», a dit sérieusement le juge Melville aux avocats des deux parties.

Thomas Mesereau, un ancien boxeur de 53 ans, défend Michael Jackson. Carrure athlétique, abondante chevelure blanche, port altier, son arrivée au tribunal, quinze minutes avant son célèbre client,

CONGÉS

SUITE DE LA PAGE 1

Or Québec estime que les 275 millions de dollars manquants sont nécessaires pour constituer un fonds suffisant afin d'assurer la pérennité du régime québécois et garantir, au cours de cette année de transition, le versement de prestations aux parents qui prendront un congé parental à compter du 1^{er} janvier 2006.

Claude Béchard rappelle que le gouvernement fédéral avait proposé, en 1997, de verser pour la première année de mise en œuvre du régime québécois (1998 dans ce cas) l'équivalent de ce qu'il allait verser au cours des années subséquentes, tout en versant les prestations des parents commencées en 1997. «Je ne vois pas pourquoi un principe qui s'appliquait dans le passé ne s'applique plus en 2005», a lancé Claude Béchard. Il est cependant à noter qu'en 1997 la facture totale du gouvernement fédéral s'élevait à 361 millions de dollars.

«La balle est dans le camp des politiciens du gouvernement fédéral. Quand il [le gouvernement fédéral] nous parle, il nous dit qu'il veut régler, que c'est important. Mais quand on retourne aux tables de négociation, ce n'est pas le cas», a déploré Claude Béchard.

Le gouvernement Charest souhaite que la ministre fédérale des Ressources humaines et responsable du dossier, Lucienne Robillard, mette sur la table, dans les plus brefs délais, les 275 millions de dollars. A défaut de quoi, le régime québécois d'assurance parentale ne pourra voir le jour comme prévu le 1^{er} janvier 2006. «Nous, on ne peut pas aller en bas de ces demandes-là. On ne peut le faire seul», a souligné Claude Béchard. Son gouvernement gratte en effet les fonds de tiroirs par les temps qui courent, puisqu'il se trouve dans une impasse financière d'au moins un milliard de dollars pour l'année 2005-06. Et comme si cette impasse dans les négociations ne suffisait pas, le régime québécois de congés parentaux, plus généreux que le régime fédéral actuel, coûterait un milliard de dollars. Comme la contribution fédérale annuelle serait de 750 millions de dollars, Québec devra trouver de 200 à 250 millions de dollars supplémentaires afin de financer son régime, ce qui pourrait se traduire par une hausse des cotisations à la Régie des rentes.

Échéance non respectée

Ottawa et Québec avaient promis d'en finir avec le dossier litigieux des congés parentaux au plus tard aujourd'hui, 1^{er} février 2005. L'entente de principe conclue en mai 2004 — à l'aube du déclenchement de la campagne électorale fédérale — prévoyait en effet que les deux gouvernements signent un accord avant cette date. La conclusion d'un accord sur les congés parentaux est une promesse électorale du premier ministre fédéral Paul Martin, a rappelé Claude Béchard hier avec beaucoup d'insistance.

Au cours des dernières semaines, à Ottawa comme à Québec, les sources proches du dossier affirmaient que les négociations allaient bon train et qu'un accord serait conclu à temps. Les négociations ont toutefois échoué sur la première année du régime québécois. Les années subséquentes ne posent aucun problème, a noté le ministre, puisque le gouvernement fédéral entend donner une contribution de 750 millions de dollars. La méthode de calcul utilisée est celle que Québec a toujours préconisée, puisqu'elle tient compte de données démographiques canadiennes, et non québécoises. Cette formule prévoit en gros le transfert de la part des cotisations des Québécois dévolue aux congés parentaux. Dans le passé, Ottawa défendait plutôt une formule qui consiste pour le gouvernement fédéral à payer en fonction des prestations de maternité versées au Québec. Comme le taux de natalité au Québec est plus faible qu'ailleurs au Canada, la première option, celle retenue lors des négociations, est plus avantageuse pour le gouvernement Charest.

Le gouvernement fédéral ne verserait pas directement une contribution financière à Québec si un accord final était conclu. En réalité, Ottawa diminuerait les cotisations à la caisse d'assurance emploi pour les employés et les employeurs alors que Québec rehausserait les cotisations exigées par la Régie des rentes. Le gouvernement Charest créerait un nouveau type de cotisations, baptisé assurance parentale.

Le régime québécois permettrait à tous les travailleurs de bénéficier d'un congé de 40 semaines avec 75 % du salaire ou d'un congé de 50 semaines avec 70 % du salaire pour les 25 premières semaines et 55 % du salaire pour les 25 suivantes. Les pères disposeraient d'un congé de paternité non transférable de trois semaines à 75 % du salaire ou de cinq semaines à 70 %. Le régime québécois serait plus généreux que le régime fédéral. A l'heure actuelle, Ottawa accorde un congé de 50 semaines à 55 % du revenu sur un salaire maximal de 39 400 \$. Le plafond salarial admissible du régime québécois s'éleverait à 53 500 \$. Le revenu minimum assurable passerait quant à lui de 4380 \$ à 2000 \$. Les travailleurs autonomes seraient admissibles au programme québécois alors qu'ils ne bénéficient pas du régime actuel. Et contrairement au régime fédéral, le programme québécois n'aurait pas de délai de carence de deux semaines avant que les parents ne puissent toucher leurs prestations.

Le Devoir

marquait le début du spectacle.

Quintin Cushner, 26 ans, n'a pu s'approcher de lui, même s'il fait partie des rares journalistes à être admis au tribunal. Le jeune reporter du *Santa Maria Times* (20 000 exemplaires) espère pouvoir poser une question ou deux à Michael Jackson, dans les prochaines semaines.

Depuis que l'affaire Jackson a éclaté en 2003, Cushner écrit presque tous les jours sur celui qui fut son idole. Steve Corbett, le chroniqueur du *Times*, était lui aussi aux portes du tribunal. En décembre, peu avant Noël, Jackson l'a invité à Neverland, qui abrite un zoo et un parc d'attractions. Deux cents gamins accompagnés de leurs parents, y ont passé la journée. «Ils ont été accueillis par Jackson. Il fallait les voir s'amuser. Ils ont sans doute passé la plus belle journée de leur vie.»

«Si Jackson est reconnu coupable, il risque une vingtaine d'années de prison, et son Neverland pourrait recevoir la visite des bulldozers. Son ranch sera alors vu comme étant une horrible cathédrale de la terreur», croit le chroniqueur de 53 ans.

Et s'il sort du procès blanc comme neige? «On le considérera comme un saint!» Non, un Dieu, concluent Chantal, Salomé et Shirley.

Collaboration spéciale